

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3247-MERCREDI 20 JUIN 2018

CAM-BASKET

Les Lions sport du Congo remportent le challenge Denis-Sassou-N'Guesso

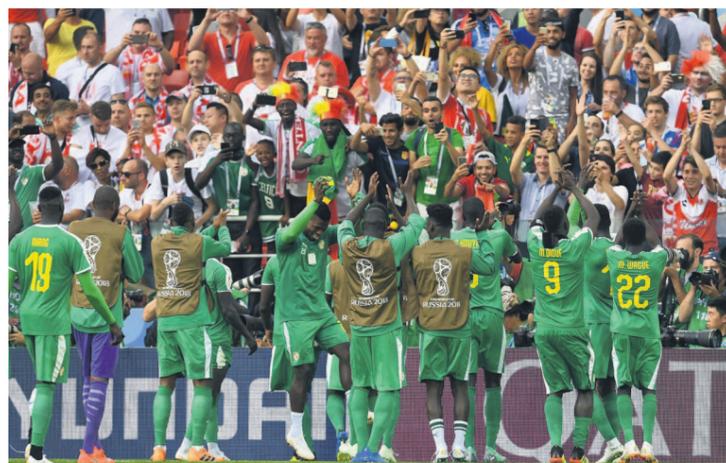


Le président Denis Sassou N'Guesso remettant la coupe au capitaine des Lions club du Congo (DR)

L'équipe nationale militaire de basketball a battu hier celle de l'armée royale du Maroc (61-41) au gymnase Etienne-Monga, à Ouenzé, cinquième arrondissement de Brazzaville, dans le cadre du Championnat d'Afrique militaire de basketball (Cam-basket). Débutée le 12 juin, cette première édition de la compétition a regroupé les représentants des forces armées d'une dizaine de pays du continent. Les Congolais ont réalisé un parcours remarquable en remportant toutes leurs rencontres. [Page 16](#)

RUSSIE 2018

Les Lions de la Teranga n'ont pas tremblé !



Il a fallu cette belle victoire 2-1 du Sénégal, hier, contre la Pologne, pour délivrer le football africain du naufrage. Une seule victoire en série concédées par les autres représentants du continent (Egypte, Nigeria, Tunisie, Maroc) à la Coupe du Monde Russie-2018, les trois points glanés par les Lions de la Teranga ont mis du baume au cœur de

tous les amateurs africains du ballon rond. Si elle reste sur la même lancée, la sélection sénégalaise est promise à une belle aventure dans ce mondial qui nous réserve sans doute encore beaucoup de surprises. À ce titre, la rencontre Sénégal-Japon, tous deux victorieux de leurs premières sorties, le dimanche 24 juin, sera très suivie. [Page 16](#)

JUSTICE

Doudou Copa totalement libre en France

L'artiste musicien Bienvenu Dominique Elenga, dit Doudou Copa de Mi Amor, incarcéré à la Maison d'arrêt de la Seine-Saint-Denis, Villepinte, en France, depuis le 14 décembre 2017, a été libéré le 16 juin, après six mois. Il avait été condamné préalablement à dix mois de prison avec sursis dans une affaire de violence conjugale remontant à 2010. La libération anticipée est le fruit



d'une bataille judiciaire et d'une stratégie initiée par Eddy Fleury Ngombé, l'ancien producteur de l'artiste et élu local français. Ce

dernier avait lancé, en mars, un appel à soutien en faveur de Doudou Copa, dont les retombées ont été positives. [Page 9](#)

DEMANDE D'ASILE

Des réfugiés rwandais au Congo s'en prennent au HCR

Regroupés au sein de l'association « Espoir », des réfugiés rwandais au Congo se disent préoccupés par leur situation après la fin de leur statut, le 31 décembre 2017. Ils accusent le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) de complicité avec les autorités de leur pays. Au cours d'une conférence de presse organisée le 19 juin, à Brazzaville, le coordonnateur de cette association, Jean Bosco Muge-mana, a indiqué que les réfugiés dénoncent l'injustice du HCR dans la recherche des solutions durables qui leur permettraient d'obtenir un statut juridique. « Nous constatons que le HCR a complètement ignoré ses responsabilités et principes d'humanisme sur lesquels se fonde cette organisation onusienne. Elle a choisi d'opter pour un choix politique », a-t-il renchéri. [Page 4](#)

Éditorial
Diaspora

Page 2

EDITORIAL

Diaspora

Dans le même temps où la diaspora congolaise se met en ordre de marche comme l'a démontré lundi avec panache la présentation de l'association Actions pour le développement du Congo à Rodolphe Adada, l'ambassadeur du Congo en France, les autorités congolaises doivent tout faire pour donner, comme on dit, «du grain à moudre» aux nombreux, très nombreux concitoyens qui vivent hors de nos frontières et qui aspirent à servir leur pays.

Tout faire, c'est-à-dire, d'abord, leur donner le maximum d'informations sur l'évolution de l'économie et de la société congolaise afin qu'ils analysent de façon précise le ou les secteurs dans lesquels ils pourront s'investir pour le bien du pays comme pour leur bien propre. Et, simultanément, redresser l'image aussi fautive qu'absurde du Congo diffusée sur les réseaux sociaux que relaient avec une étonnante naïveté de grands médias de l'Hexagone qui semblent prendre pour argent comptant les «fake news» remontant vers eux en continu.

Dans le moment même où notre pays sort de l'ornière dans laquelle il s'est trouvé piégé par la chute brutale des prix du pétrole sur les marchés mondiaux, il nous semble nécessaire qu'une réflexion soit engagée au plus haut niveau de l'Etat sur ces deux questions. Si, en effet, la diaspora en France mais aussi en Europe, en Amérique, en Asie, prend la juste mesure des progrès de toute nature que la relance de l'économie va inévitablement provoquer, les bonnes intentions affichées par ses membres se concrétiseront sans délai avec tous les avantages que cela comportera pour la communauté nationale.

Il ne nous incombe pas de dresser la liste des actions qui pourraient, ou qui devraient être conduites dans ce cadre mais il nous semble évident que si une communication adéquate, c'est-à-dire adaptée à l'enjeu considérable que représente la mobilisation de la diaspora congolaise, est mise en place sans délai, les retombées en seront aussi diverses que puissantes. Et c'est pourquoi l'initiative prise par l'association Actions pour le développement du Congo mérite d'être présentée ici comme un modèle.

Voyons si le message ainsi envoyé sera reçu et compris par ceux auxquels il s'adresse.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSAINISSEMENT DU MICROSCOME POLITIQUE

Briand Aurélien Miamissa dénonce la loi sur les partis

Exclu désormais du champ politique national suite aux résultats de l'enquête de conformité sur l'existence des partis menée par le ministère de l'Intérieur et de la décentralisation, le président de la Jeunesse unie pour la République (JUR), un des partis de l'opposition, a rejeté la décision, le 16 juin à Brazzaville.

Le président de la JUR a estimé que la loi qui statue aujourd'hui sur les formations politiques est erronée, dans la mesure où elle devait légiférer pour l'avenir et non pour le passé. « Ces partis qui sont aujourd'hui écartés par le ministère de l'Intérieur sont des partis qui existaient bien avant que le système ne soit instauré. Mais, qu'à cela ne tienne, nous pensons que le temps est encore au dialogue et qu'on peut s'asseoir et regar-



Briand Aurélien Miamissa dans quelle mesure on peut parler des partis politiques sur des bases réelles, pratiques, d'éthique et morales », a déclaré le président de ce parti, Briand Aurélien Miamissa. La décision du gouvernement est, selon lui, fantaisiste et consiste en

réalité à mettre de côté les partis qui ont un discours opposé à celui du pouvoir. Il a soutenu que le ministère de l'Intérieur n'a voulu garder que les partis qui font la volonté du pouvoir pour qu'il n'y ait pas demain de vrais débats lorsqu'il s'agira des questions sur l'avenir du pays. Le président de la JUR a fait observer que des partis qui se sont érigés en véritables clubs d'amis ou de familles ont été reconnus, au détriment des plus anciens qui ont des assises dans le pays. « Cette dérive est un grand danger pour le pays », a-t-il signifié.

Par contre, il déclare être de ceux qui pensent qu'il ne doit pas y avoir de pléthore de partis dans le pays. « Je suis de ceux qui pensent qu'il faut aller vers les grands ensembles mais sur des bases idéologiques, des principes, des pratiques structurales », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koumba

La DDC entend entamer de grandes réformes

Faisant désormais partie de l'échiquier politique congolais, le parti animé par Armand Mpourou a laissé entendre, le 18 juin à Brazzaville, qu'il va s'engager dans de profonds changements.

Le président de la Dynamique pour le développement du Congo (DDC) a déclaré: « Le combat qui reste, c'est d'intégrer les institutions de la République et faire que le parti sorte de sa précarité. Avoir des moyens aussi bien financiers que matériels pour sa politique. Nous allons bientôt avoir les documents qui nous permettront de diffuser la vision du parti,



Armand Mpourou notamment ses principes, ce que nous proposons pour l'avenir du pays, du peuple

congolais, continuer à mobiliser et s'implanter sur tout le territoire ».

Armand Mpourou a poursuivi: « Maintenant que la DDC a été retenue parmi tant d'autres partis, ce que nous allons commencer à faire, c'est de respecter la loi ».

Pour le président de la DDC, les partis reconnus sont ceux qui ont effectivement leur ancrage dans le pays, qui sont représentés dans au moins six départements ou plus. Il a appelé ces partis à se conformer à la nouvelle loi afin d'éviter les amalgames. « Commençons nous-mêmes à respecter l'Etat de droit », a-t-il conclu.

J.J.K.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominiye Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubombé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

AUDIOVISUEL

Thierry Lézin Mougalla et Yves Bigot se préoccupent de l'extension de la télévision numérique

Le ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement, a échangé sur la question, le 18 juin à Brazzaville, avec le directeur général de «TV5 Monde».

La télévision numérique terrestre (TNT) est une évolution technique en matière de télédiffusion, fondée sur la diffusion de signaux de télévision numérique par un réseau de réémetteurs hertziens terrestres. Par rapport à la télévision analogique terrestre à laquelle elle se substitue, la TNT permet de réduire l'occupation du spectre électromagnétique grâce à l'utilisation de modulations plus efficaces, d'obtenir une meilleure qualité d'image et de réduire les coûts d'exploitation pour la diffusion et la transmission une fois les coûts de mise à niveau amortis. « Nous avons interrogé le ministre sur l'essor et sur la présence de TV5 Afrique sur la TNT publique au Congo. Votre pays est membre de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) depuis son origine et TV5 monde en est l'opérateur officiel. A ce titre, l'ensemble des chefs d'Etat de quarante-quatre Etats membres

de l'OIF s'est engagé à ce que TV5 soit accessible gratuitement dans leur pays au plus grand nombre des citoyens pour assurer la promotion de la langue française et de nos cultures », a déclaré Yves Bigot, directeur général de «TV5 Monde».

Outre la promotion de la langue française, la chaîne de télévision «TV5 Monde» fait également la promotion de la démocratie dans le monde. Pour les sujets qui concernent certains pays en développement, par contre, les téléspectateurs ont parfois les préjugés qu'il y a des sujets traités de manière orientée par les journalistes de cette chaîne. A ce sujet, le directeur général de «TV5 Monde» a expliqué: « J'espère qu'ils ne le sont pas. Nous donnons la parole à tout le monde, au gouvernement et à l'opposition la plus représentative ou pas. Nous donnons aussi la parole aux Congolais de la diaspora, c'est le processus démocratique,



équilibré et déontologique qui nous est imposé par les Etats qui financent «TV5 Monde» à savoir; la France, la Suisse, le Canada, le Québec, la Belgique, etc. ». Au-delà des difficultés techniques et financières, le gouvernement congolais œuvre depuis plusieurs années à la mise en place effective de la télévision numérique sur l'ensemble du territoire. « Nous arrivons au terme du processus d'implémentation de la TNT au Congo, il est nécessaire de l'intégrer dans

l'offre de base, c'est-à-dire celle qui sera disponible pour le grand public et sur l'ensemble des chaînes qui forme le paysage médiatique du pays. Il est évident que TV5 fasse partie du bouquet de base. Nous avons aujourd'hui déterminé le calendrier prévisionnel de l'arrivée des chaînes du bouquet de base de la TNT dont TV5 monde. Nous sommes aussi informés de l'arrivée des programmes plus diversifiés de la part de TV5 Monde. Nous savons

Séance de travail entre les deux parties (Adiac) également que si le gouvernement a une opinion à exprimer, il le fait librement sur TV5 Monde », a indiqué Thierry Lézin Mougalla.

Rappelons que la TNT est à comparer à la télévision numérique reçue par câble ou par satellite -TNS-. Dans ce dernier cas, la diffusion se fait non pas par le réseau des émetteurs terrestre, mais via un satellite d'où l'utilisation d'antennes paraboliques au lieu de l'antenne de télévision classique dite râteau.

Fortuné Ibara

DIASPORA

L'association Actions pour le développement du Congo présentée à Rodolphe Adada

Après sa création en novembre 2017 et sa publication au Journal officiel le 10 mars dernier, l'ONG est allée, le 18 juin, se faire connaître auprès de l'ambassadeur du Congo en France.

La cérémonie de présentation de l'association Actions pour le développement du Congo (ADC) s'est effectuée à la chancellerie de la rue Paul-Valéry, à Paris seizième, en présence du personnel de l'ambassade du Congo en France, de distingués invités dont l'ancien ministre Charles Million et le président directeur général de la société Eco-Oil, Claude Wilfrid Etoaka.

Selon son président, le père Norbert Bouka Ossangue, cette association s'assigne plusieurs objectifs, entre autres, « mobiliser et dynamiser la diaspora congolaise de France, d'Europe, du Canada et des Etats-Unis, pour le portage individuel et collectif des initiatives ou projets orientés vers le Congo dont la finalité est économique, sociale et culturelle ». Elle compte « faciliter et pro-

mouvoir le développement des partenariats dans le cadre de la coopération technique décentralisée / faciliter et entreprendre des contacts avec des partenariats publics, privés ou investisseurs étrangers voulant investir au Congo », a-t-il ajouté.

La nouvelle association est structurée avec un bureau de sept membres, un conseil d'administration composé de membres fondateurs, et un comité de membres d'honneur co-présidé par Charles Million et Claude-Wilfrid Etoaka.

La création de ADC, selon le

père Norbert Bouka Ossangue, répond à l'ère de la mondialisation généralisée où, a-t-il dit, « le lien avec le pays d'origine, le département d'origine, le village d'origine sont plébiscités », ajoutant, « l'utilisation massive et généralisée des nouvelles technologies a gommé la

distance, l'éloignement ». Loin d'être la rupture inexorable avec le pays d'origine, « la préoccupation pour le pays demeure prédominante pour les Congolais de l'étranger », a-t-il conclu.

Forte de ces constatations, l'ONG indépendante régie par la loi 1901 se donne comme missions : le développement du pays ; la dynamique d'entrepreneuriat ; les problématiques environnementales et celles liées à la responsabilité sociétale des entreprises. Pour les actions de terrain, ADC compte sur une volonté de se structurer partout où sera signalée la résidence de Congolais à l'étranger, apprend-on. Celles-ci sont destinées à favoriser les projets technologiques novateurs, les partenariats innovants, les projets agricoles, la construction immobilière, la formation et le partage d'informations.

Heureux de cette présentation, Rodolphe Adada a exprimé son adhésion à une telle initiative et, qui plus est, de « voir ADC effectuer son démarrage officiel dans la Maison commune, la maison de tous les Congolais ».

Marie Alfred Ngoma

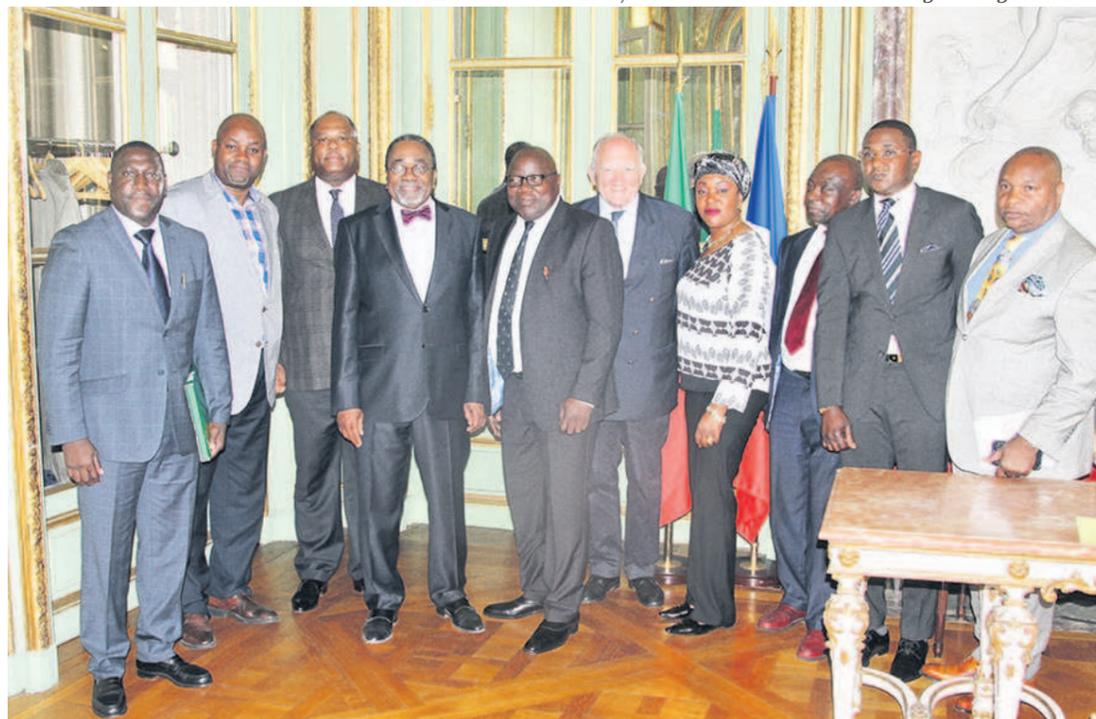


Photo de groupe des membres de ADC après la présentation de l'association à l'ambassadeur Rodolphe Adada / Crédit photo : Fredy Mizelet by Flam Images

DEMANDE D'ASILE

Une association des réfugiés rwandais dénonce la « partialité » et la « complicité » du HCR

Au cours d'une conférence de presse animée le 19 juin à Brazzaville sur le thème « Cri d'alarme des réfugiés rwandais contre la complicité et la partialité du HCR », l'association « Espoir » s'est dit très préoccupée de la situation des réfugiés rwandais vivant en République du Congo après la fin de leur statut de réfugié, depuis le 31 décembre 2017.



Les conférenciers

Association apolitique et à but non lucratif, regroupant les réfugiés Hutu depuis 1990 à nos jours, « Espoir » n'a pas ménagé le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) qu'elle taxe de partialité et de complicité avec les autorités rwandaises dans la résolution de leur situation. « Nous dénonçons l'injustice de ce dernier dans l'application des solutions durables qui nous permettraient d'avoir un statut juridique. Après la clause de cessation de notre statut, le 31 décembre 2017, nous sommes aujourd'hui dans une situation d'irrégularité sur le sol congolais, contrairement à la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés », a fustigé le coordonnateur de cette association, Jean Bosco Mugemana,

qui a coanimé cette conférence. Selon lui, conformément au protocole de 1967 de la Convention de Genève et la Convention de l'OUA de septembre 1969, le réfugié ne peut pas se trouver dans une telle situation au regard du devoir et des attributions du HCR dont la mission primordiale est de protéger les réfugiés. « Mais, aujourd'hui, nous constatons que le HCR a complètement ignoré ses responsabilités et principes d'humanité sur lesquels se fondent cette organisation onusienne, optant pour un choix politique, c'est-à-dire être en complicité avec les autorités de Kigali et sacrifier les réfugiés rwandais en les déshumanisant comme cela est de coutume de

puis notre fuite qui remonte aux années 1990. Nous ne pouvons pas garder silence face à ce drame humanitaire dont nous sommes victimes », a-t-il martelé, au nom de plus de 8 460 réfugiés vivant dans cette situation.

En effet, les animateurs de cette conférence de presse, qui s'est tenue au Centre d'information des Nations unies, sont longuement revenus sur les devoirs du HCR envers les réfugiés ; la clause de cessation du statut de réfugié ; l'applicabilité de la clause de cessation. Ils ont aussi évoqué les conséquences socio-humanitaires et sécuritaires de la cessation du statut de réfugiés rwandais, insistant que cette clause a été évoquée prématurément, injustement et mal

appliquée. Ce qui engendre actuellement d'énormes conséquences dans tous les domaines de la vie quotidienne des réfugiés rwandais.

Des suggestions

Après avoir dépeint ce tableau et dénoncé ce qu'ils considèrent comme des irrégularités, les conférenciers ont fait quelques suggestions. Ils ont, par exemple, demandé l'implication du HCR Genève ainsi que du secrétaire général de l'ONU pour qu'ils puissent garder leur protection internationale. Il s'agit notamment de la reconnaissance du statut de réfugié à tous les Rwandais réfugiés de 1994 jusqu'à aujourd'hui car, ont-ils dit-il, la clause de cessation est prématurée, mal organisée

et mal appliquée. Au gouvernement congolais qui les a accueillis depuis plus de vingt ans, ils ont suggéré l'application des conventions internationales relatives aux réfugiés et la reconnaissance de tous les réfugiés rwandais sans aucune distinction. « Car nous avons tous fui la même cause ; ceci en emboîtant le pas de tous les pays limitrophes du Rwanda comme l'Ouganda, la RDC, le Burundi et la Tanzanie qui n'ont pas appliqué la clause de cessation, parce qu'ils savent que nous soyons réfugiés existents encore », ont-ils ajouté.

L'association « Espoir » a, enfin, demandé aux tribunaux internationaux, notamment à la Cour pénale internationale, d'arrêter et juger les auteurs des crimes contre l'humanité et du génocide à l'encontre des réfugiés rwandais Hutu de 1990. Les ONG d'action humanitaire et autres bienfaiteurs ont, quant à eux, été invités à venir en aide aux réfugiés rwandais en situation de détresse tels que les femmes enceintes ; les orphelins ; les personnes âgées ; les personnes vivant avec des maladies chroniques et handicap physique et mental ; les enfants non-scolarisés et démunis.

Parfait Wilfried Douniama

TRANSFERT DE FONDS

La Banque postale lance le projet « Lisalisi »

Le nouveau produit a été créé dans le but de répondre à la demande des clients de la banque mais les personnes externes peuvent aussi faire leurs transactions.



Le directeur général et ses collaborateurs devant la presse

Le directeur général de la Banque postale du Congo, Calixte Médard Tabangoli, a présenté le projet «Lisalisi » lors d'une conférence de presse qu'il a animée le 19 juin, à Brazzaville. Les montants des transactions oscillent entre un et cinq millions de FCFA.

« Lisalisi est un produit qui répond à une demande, celle de transférer l'argent sur le territoire national avec sécurité, flexibilité et rapidité. Nous avons fait en sorte que la particularité réside au niveau du coût du produit. Nous percevons 2% sur les opérations, transferts et transactions allant de 0 à 500 000FCFA et de 500 000 à 5 millions CFA, une commission de 1, 5% est applicable », a expliqué le directeur de la banque.

Et de poursuivre : « De la petite analyse que nous avons faite sur le marché, il est difficile de trouver les prix plus bas que ce que nous offrons. Il était question de faire en sorte qu'en tant que banque de proximité et citoyenne, nous puissions ne pas rester insensibles aux demandes de nos clients ».

Notons que pour plus de sécurité et de traçabilité, il est obligatoire de se munir, au cours de l'opération, à travers les vingt-trois agences opérationnelles sur le territoire national, d'une pièce d'identité. De même, afin de rendre le produit disponible via multiples points de vente, la banque envisage de signer des partenariats, notamment avec des commerçants.

Lopelle Mboussa Gassia

GOUVERNANCE

Les deux axes prioritaires visés par le nouveau Plan national de développement

La réforme du système éducatif et le processus de diversification de l'économie nationale constituent les axes stratégiques prioritaires du gouvernement, pour la période 2018-2022.

Une centaine de participants dont les délégués des ministères sectoriels, les parlementaires, les directeurs d'études et de la planification, les organisations de la société civile, le secteur privé et les universitaires plangent, depuis le 19 juin à Brazzaville, sur le document projet du Plan national de développement (PND).

En effet, le comité de pilotage, à l'origine de la rédaction du premier volume du texte, a insisté sur la réforme en profondeur du système éducatif congolais, à travers la formation qualifiante et professionnelle. Cette démarche permettrait, d'après les initiateurs du document, de valoriser le capital humain et de compenser la faible qualification de la population.

Le second volet clé de ce nouveau dispositif de développement concerne la diversification de l'économie censée s'appuyer sur les secteurs porteurs de la croissance, à savoir l'agriculture et l'agroforesterie. Cela permettrait de renforcer la sécurité alimentaire et l'inclusion des femmes dans les activités de développement, le tourisme, l'industrie, etc.

Lancé par la ministre du Plan, de



Les participants (Adiac)

la statistique et de l'intégration régionale, Ingrid Ebouka-Babackas, l'atelier national d'échange et de validation du PND 2018-2022 durera huit jours. Un moment crucial, à en croire la ministre de tutelle, pour qui le PND représente un dispositif supplémentaire de bonne gouvernance économique, sociale et environnementale au service de l'action gouvernementale.

Avec ces deux axes stratégiques prioritaires, a assuré la tutelle, il importe de prévoir des mesures d'accompagnement. « Il s'agit de la relance économique, du renforcement de la gouvernance, la mobilisation des ressources externes et domestiques avec en

ligne de mire une amélioration de l'intermédiation financière régionale ; la préservation des infrastructures existantes et leur rentabilité et surtout l'amélioration du climat des affaires », a indiqué Ingrid Ebouka-Babackas. Enfin, ce PND englobe les cibles prioritaires du Congo en matière des Objectifs de développement durable, à savoir l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la diversification économique ainsi que l'engagement de l'Etat à produire les données et informations statistiques fiables nécessaires à l'atteinte des résultats des politiques mises en œuvre.

Fiacre Kombo

GENDARMERIE NATIONALE

Un nouveau commandant de la région des Plateaux

Nommé par décret présidentiel du 3 mai dernier, le colonel Bède Florentin Mbika a pris ses fonctions, le 15 juin, au cours d'une cérémonie patronnée par le commandant de la gendarmerie nationale, le général Paul Victor Moigny.

Après avoir réalisé le record de longévité à la tête de l'état-major de la région de gendarmerie de Brazzaville, le colonel Bède Florentin Mbika a pris le commandement de la région de gendarmerie des Plateaux en remplacement du colonel Jean de Dieu Watta, appelé à d'autres fonctions.

Installé dans ses nouvelles fonctions, le colonel Bède Florentin Mbika a remercié le président de la

République, chef suprême des armées, de qui émane sa nomination. Les enjeux, pour lui, sont la continuité de l'autorité de l'Etat dans le département, la consolidation de l'unité nationale et la sécurisation des personnes et de leurs biens.

Parlant de la mission qui l'attend, le nouveau commandant de la région de gendarmerie des Plateaux a indiqué que ses hommes et lui ont la mission, aux côtés des forces ar-

mées et des services de police, de faire qu'en aucun point du département ne soient troublés l'ordre et la quiétude, mettant ainsi en garde les délinquants et fauteurs de troubles de tous ordres.

Qui est le colonel Bède Florentin Mbika ?

Ancien enfant de troupe de la promotion Marien-Ngouabi, le colonel Bède Florentin Mbika est diplômé de Saint-Cyr et du cours supérieur des officiers de gendarmerie de Melun.

Breveté parachutiste de l'école des troupes aéroportées de Pau, formateur en droit international humanitaire des forces de police et de sécurité, diplômé commando du centre national d'entraînement commando de Mont-louis et Colloire, le colonel Bède Florentin Mbika a effectué un stage d'aguerissement en zone équatoriale hostile au centre d'entraînement en forêt équatoriale du 3e régiment d'étrangers parachutistes de Kourou, dans la forêt amazonienne en Guyane, à la frontière du Brésil.

Plusieurs fois commandant d'unité de gendarmerie territoriale, il a occupé tour à tour les fonctions d'attaché de défense et sécurité, puis de secrétaire particulier près le ministère d'Etat, ministère de l'Intérieur chargé de la sécurité et du développement urbain ; de chef du bureau de renseignement, organisation, instruction et emploi des forces à l'état-major de la région de gendarmerie du Kouilou.

Son passage à l'école de la gendarmerie nationale l'a amené à occuper les fonctions de chef de section documentation, instructeur en police judiciaire ; officier des traditions, chargé de la sécurité du centre d'instruction, commandant la première compagnie d'instruction ; directeur des enseignements puis commandant en second, chef d'état-major.

Par ailleurs, quand il était encore lieutenant, il a pris part, en qualité d'organisateur, aux travaux des commissions mixtes pour la sécurité aux frontières entre la République démocratique du Congo et



Le général Paul Victor Moigny et le nouveau commandant de la région de gendarmerie des Plateaux, le colonel Bède Florentin Mbika (Adiac)

la République du Congo ; et entre le Congo et le Gabon, à Libreville.

D'août 2012 à janvier 2013, il prend part à la mission de consolidation de la paix en Centrafrique (Mico-pax 1), en qualité d'expert-réforme des forces de police et de sécurité auprès du représentant spécial des chefs d'Etat de la Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC). En 2014, alors lieutenant-colonel, il conduit à Yaoundé, au Cameroun, la délégation de la gendarmerie nationale qui prend part à l'exercice multinational d'opération de soutien à la paix Eupst-Awae 2014. En octobre 2015, il se distingue au Gabon où il prend part à l'exercice multinational d'état-major de niveau bataillon bataillon des pays de la CEEAC, auprès des éléments français du Gabon, à Libreville.

Sportif averti et homme à la plume acerbe, le colonel Bède Florentin Mbika est entré au Panthéon des immortels en publiant, en 2012, son premier roman intitulé «Paris, les Parisiens et la sape», dans lequel il retrace, dans un style phé-

noménologique, la vie des Congolais de France.

Le colonel Bède Florentin Mbika est détenteur de plusieurs distinctions, à savoir médaille de chevalier dans l'ordre du mérite congolais ; médaille d'or du cinquantenaire des Forces armées congolaises et de la gendarmerie nationale ; médaille commémorative de la force multinationale d'Afrique centrale ; médaille d'or de la croix de la valeur militaire ; médaille de chevalier dans l'ordre du dévouement congolais. Il a été élu parmi les meilleurs cadres du département de la Lékoumou par l'Association des radios nationales et des journalistes chroniques du Congo, en 2004, où depuis 2003 il avait été nommé dans ce département pour consolider la paix issue de l'accord de cessation des hostilités de mars 2004 de Libreville, au Gabon, où il y restera jusqu'en 2007.

Fils de gendarme, marié à une fille de gendarme, il est père de sept enfants dont cinq garçons et deux filles.

Bruno Okokana

HISTOIRE

L'appel du 18 juin 1948 commémoré à Brazzaville

En mémoire de la date historique marquant l'appel du général de Gaulle à poursuivre le combat contre l'Allemagne nazie, l'ambassadeur de France au Congo, Bertrand Cochery, a déposé, le 18 juin, en compagnie du ministre congolais de la Défense, Charles Richard Mondjo, une gerbe de fleurs sur la stèle érigée à Bacongo, en mémoire de l'illustre disparu.



L'histoire ancienne rappelle que le 14 juin 1940, l'Allemagne nazie annexa et conquit la ville de Paris, au terme d'une offensive généralisée. En retrait stratégique depuis Londres, le général de Gaulle, président français d'alors, lança un appel sur les ondes de la «BBC», affirmant aux Français que la bataille n'était pas gagnée et que l'espoir était encore permis.

« Certes, nous avons été, nous sommes submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi. Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui. Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non ! », affirmait le général de Gaulle dans son message rendu public à cet effet.

Convaincu et confiant de ce que la France réussira à écraser ses ennemis, quoi qu'il en soit, le général de Gaulle garda toujours espoir et continua à encourager ses troupes.

« Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là », renchérisait-il dans ce message.

D'après un ancien combattant, Michel, interrogé sur les lieux, de Londres, le général de Gaulle descendit droit à Brazzaville. C'est dans l'ancienne capitale de l'Afrique équatoriale française qu'il prépara une riposte avec le renfort des combattants africains. Quand il regagna Paris, il réussit à écraser les troupes allemandes.

Depuis lors, cette date historique est toujours commémorée par les Français. La cérémonie a eu lieu en présence des anciens combattants, de quelques ambassadeurs accrédités au Congo et des autorités politico-militaires congolaises.

Firmin Oyé

SOUDAN DU SUD

Juba exige un autre lieu de rencontre Kiir-Machar

Les autorités du pays ont rejeté, le 18 juin, la ville d'Addis-Abeba, en Ethiopie, comme celle devant accueillir les pourparlers de paix entre le président Salva Kiir et Riek Machar, prévus ce 20 juin.

Le ministre de l'Information et porte-parole du gouvernement, Michael Makuei, a déclaré que le tête-à-tête ne peut avoir lieu que dans un pays neutre. D'après lui, les trois États membres de l'Igad, à savoir le Soudan, le Kenya et l'Ethiopie qui se sont manifestés pour abriter ce sommet ont des intérêts rivaux.

L'autorité intergouvernementale sur le développement ou Intergovernmental authority on development (Igad) est un groupement régional associant huit pays est-africains : Djibouti, Erythrée (suspendu en

2007), Ethiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud et Ouganda.

Le groupement a été créé en 1986 par les chefs d'Etat et de gouvernement des États membres sous le nom d'Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (Igad), en réponse aux nombreuses catastrophes climatiques (fortes sécheresses récurrentes et autres catastrophes naturelles) qui ont causé des famines, dégradé l'environnement et engendré une dépression économique dans la région de l'Afrique de l'est, entre 1974 et 1984. Depuis le début du conflit au Soudan du Sud, les différentes rencontres de paix n'ont jamais connu d'avancée réelle. Ainsi, l'accord de cessez-le-feu conclu le 23 janvier dernier, après de tumultueuses négociations, n'a guère mis fin aux combats. La deuxième série de négociations,

entamée en février, avait débouché sur un accord de paix signé le 9 mai à Addis Abeba, entre le président Salva Kiir et le chef rebelle Riek Machar. Mais cet accord a été de courte durée. Depuis, les affrontements continuent sur le terrain, en dépit de la volonté proclamée des deux parties de faire la paix.

Salva Kiir et Riek Machar devraient à nouveau se rencontrer le 9 juin, comme convenu lors de leur premier tête-à-tête. Les deux hommes se disputent le pouvoir depuis la mi-décembre 2013, dans un conflit qui a fait des milliers de morts et près d'un million de déplacés. À la base de leur rivalité se trouvent des dissensions ethniques, accentuées par le limogeage en 2013 de Riek Machar qui était vice-président du Sud Soudan, indépendant depuis 2011.

Yvette Reine Nzaba

**PLAN ÉPARGNE
LOGEMENT**

www.bch.cg

Formule
"clé en main"
Taux à 3,5%
seulement*

*offre soumise à conditions



Souscrivez au Plan Epargne Logement

Un taux de rémunération exceptionnel adapté à vos besoins

Un vrai partenaire

Tableau récapitulatif

Régime catégorie	Régime 4 ans		Régime 5 ans		Régime 6 ans	
	Epargne	Crédit	Epargne	Crédit	Epargne	Crédit
A	50.000	5.271.000	40.000	6.754.000	33.000	8.221.000
B	60.000	6.330.000	48.000	8.105.000	40.000	9.965.000
C	80.000	8.441.000	64.000	10.807.000	54.000	13.452.000
D	100.000	10.551.000	80.000	13.509.000	67.000	16.691.000
E	120.000	12.661.000	96.000	16.211.000	80.000	19.929.000
F	140.000	14.771.000	112.000	18.912.000	94.000	23.417.000
G	160.000	16.881.000	128.000	21.614.000	107.000	26.665.000
H	180.000	18.991.000	144.000	24.316.000	120.000	29.894.000

Avenue Amilcar Cabral, Brazzaville BP 987, République du Congo



BCH



BCH



+242 22 281 25 88



bch@bch.cg

PRIME AU MEILLEUR

Le FMI décaisse 136,6 millions de dollars pour la Côte d'Ivoire

Motivé par les bonnes performances du pays, le Conseil d'administration de l'institution financière a approuvé, le 18 juin à Washington, le décaissement d'une première tranche de deux accords triennaux de près de neuf cents millions de dollars, soutenus par une Facilité élargie de crédit et un Mécanisme élargi de crédit.

Malgré la chute des prix du cacao, première source de recettes de la Côte d'Ivoire, la croissance est estimée à près de 8% en 2017. L'inflation est restée modérée à environ 1%. Les perspectives à moyen terme sont favorables à la poursuite d'une activité économique forte, avec une croissance robuste. Les risques prévisionnels sont globalement équilibrés. La discipline budgétaire est soutenue par la mobilisation des revenus et la hiérarchisation des dépenses afin de créer un espace budgétaire pour les projets prioritaires

d'infrastructures et sociaux. « La performance de la Côte d'Ivoire, dans le cadre de son programme soutenu par le Fonds, a été bonne. Les autorités ont contenu le déficit budgétaire en 2017, se sont engagées à atteindre l'objectif du programme en 2018 et à réduire le gap budgétaire pour répondre au critère de convergence de l'Uémoa de 3% du PIB en 2019 », a déclaré Mitsuhiko Furusawa, directeur général adjoint et président du Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) par

intérim. « Les perspectives à moyen terme restent solides, en moyenne autour de 7% de croissance sur la période 2018-2023 », a-t-il poursuivi. Toutefois, le Fonds n'a pas manqué de faire des recommandations à l'Etat ivoirien,

recettes fiscales on ne peut plus nécessaire pour atteindre les objectifs budgétaires. Bien que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré, le FMI indique que les indicateurs de liquidité et de solvabilité de la dette exté-

le refinancement de la dette de la société, à la fin du mois d'août, tout en recommandant à l'Etat ivoirien d'accélérer la restructuration du secteur de l'énergie. Enfin, l'institution de Bretton Woods encourage l'administration centrale à apurer ses arriérés d'électricité pour préserver la viabilité financière du secteur de l'énergie et soutenir la croissance économique. Au plan social, le Conseil d'administration a encouragé les autorités à continuer la mise en œuvre des réformes qui favorisent une croissance durable et inclusive afin de réduire davantage la pauvreté et de renforcer la cohésion sociale.

Josiane Mambou Loukoula
et l'Agence Ecofin

« La performance de la Côte d'Ivoire, dans le cadre de son programme soutenu par le Fonds, a été bonne. Les autorités ont contenu le déficit budgétaire en 2017, se sont engagées à atteindre l'objectif du programme en 2018 et à réduire le gap budgétaire pour répondre au critère de convergence de l'Uémoa de 3% du PIB en 2019 »

entre autres, la restructuration du secteur de l'énergie, un endettement prudent, la mobilisation plus optimale des

rieure méritent un suivi strict. Sur le dossier de la Société ivoirienne de raffinage, le FMI attend « avec intérêt »

TCHAD

Remaniement du premier gouvernement de la 4^e République

La nouvelle équipe de l'exécutif formée par le président Idriss Déby Itno compte vingt-neuf membres dont huit femmes, à l'instar de la précédente, selon un décret rendu public le 18 juin.

Le ministre d'Etat, ministre des Infrastructures, Jean Bernard Padaré figure parmi les sortants. Il est remplacé par Abdramene Mouctar Mahamat, qui signe aussi son retour au gouvernement près de trois ans après son dernier passage au ministère de la Fonction publique, du travail et de l'emploi. Ce département ministériel connaît une transformation et devient le ministère des Infrastructures, des transports et du développement.

Au ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ZaKaria Fadoul Kitir, le linguiste qui a tenté de réconcilier les étudiants et de faire cesser la grève du Syndicat des enseignants du supérieur, cède sa place au Dr David Houdeingar Ngarimaden.

La journaliste et ancienne vice-présidente du Haut conseil de la communication, Achta Saleh Damane, entame une expérience gouvernementale au secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères, en remplacement de Alix Naïmbaye, promue ministre des Postes, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, porte-parole du gouvernement. L'ancienne porte-parole du gouvernement, Madeleine Alingué, passe, quant à elle, à la tête du département du Développement touristique, de la culture et de l'artisanat, à la place de Djalal Arjoun Khalil qui hérite du ministère de la Femme, de la protection de la petite enfance et de la solidarité nationale.

Les postes clés restent inchangés. Il s'agit notamment de Ahmat Mahamat Bâchir à la Sécurité publique, Bichara Issa Djadallah, à la Défense nationale, Mahamat Zène Chérif, aux Affaires étrangères et de Kassiré Delwa Coumakoye, un vieux routier et soutien indéfectible de l'actuel président tchadien, deux fois Premier ministre, qui reste ministre d'Etat, conseiller à la présidence. Rappelons que le précédent gouvernement tchadien avait été formé le 7 mai dernier, soit trois jours après la promulgation de la nouvelle Constitution qui a institué la quatrième République et accordé l'intégralité du pouvoir exécutif au président Idriss Déby Itno, seul aux commandes et débarrassé d'un Premier ministre.

Nestor N'Gampoula

UNION EUROPÉENNE - ACP

La Hongrie bloque les négociations sur l'accord post-Cotonou

Le pays est accusé par les eurodéputés de freiner l'adoption du mandat de négociation avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) sur le futur accord de Cotonou en remplacement de l'actuel.

Les eurodéputés ont appelé, le 14 juin, les Etats membres à adopter le mandat de négociation permettant d'entamer les discussions avec les pays ACP. En raison d'un désaccord sur la question migratoire, Budapest a bloqué le mandat, validé à l'unanimité par les vingt-sept Etats membres. Du côté des pays ACP, ils ont adopté leur mandat de négociation, il y a quelques jours, à Lomé, au Togo. Mis en place en 2000 et arrivant à échéance en 2020, l'accord de Cotonou régit les relations commerciales, politiques, la coopération entre l'Union européenne (UE) et soixante dix-neuf pays ACP. Il devra laisser la place à un nouvel accord de coopération. Or, les Etats européens tardent à s'accorder sur le mandat pour négocier le

successeur de l'accord de Cotonou actuel. Les négociations entre l'UE et les pays ACP devraient s'ouvrir le 31 mai dernier à Lomé, mais la Hongrie refuse toujours de valider la feuille de route de l'UE, opposée à la vision migratoire portée par Bruxelles.

L'accord de Cotonou prévoit le lancement des négociations au plus tard en août. En plénière le 13 juin, à Strasbourg, la présidence bulgare s'est montrée inquiète. Elle dispose de peu de temps pour obtenir le vote du Conseil pour que les négociations puissent avoir lieu comme prévu. Elle devra passer le relais de la présidence tournante de l'UE à l'Autriche, le 1er juillet. L'UE envisage de mettre l'immigration et la sécurité au cœur de l'accord post-Cotonou. Le rapporteur sur la négociation sur un nouvel accord de partenariat ACP-UE, Bogdan Brunon, pense que le dialogue politique est une composante essentielle de l'accord de Cotonou et doit rester un pilier du

futur accord. Leurodéputée Maria Arena n'a pas caché sa tristesse de « voir qu'on ne s'adresse à ces pays qu'avec la préoccupation de la migration », rappelant quelques défis concernant les deux partenaires: environnemental, démographique, économique, etc. Aussi, la question des relations commerciales entre les deux entités, notamment l'Afrique, a fait l'objet de nombreuses critiques. Par exemple, le conditionnement de l'aide européenne à l'ouverture des marchés qui détruisent parfois l'économie locale africaine, la reconnaissance d'un échec en matière de politique commerciale. C'est le cas des produits pharmaceutiques ou des compagnies de téléphonie mobile.

Notons que la moitié des pays ACP figure toujours parmi les pays les moins développés au monde. Cette entité réunie représente moins de 5% des échanges commerciaux mondiaux et moins de 2% du produit intérieur brut mondial.

Noël Ndong




DU 02 AU 13 JUILLET 2017

Cette formation unique vous permettra d'être qualifié à:

- Administrer Windows Server 2012
- Avoir un bon niveau de connaissance de Windows Server 2016
- Utilisateur SCCM - System Center Configuration Manager
- Administrer et mettre en place HYPER-V



A Brazzaville - CONGO

ST

DIGITAL



FORMATION | INNOVATION | COMMERCE | TRANSFORMATION DIGITALE



+242 069 483 817

Info@st.digital

http://www.st.digital

@stdigitalcorp

EDUCATION

Le Congo renforce sa coopération avec Campus France et l'Unesco

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, a échangé le 18 juin, à Brazzaville, avec la responsable adjointe du service Afrique au sein de Campus France Paris, Oumou Diakité, et la représentante de l'agence des Nations unies au Congo, Anna Elisa de Santana Afonso, qui est arrivée à la fin de son mandat.

En séjour en terre congolaise depuis quelques jours, Oumou Diakité et sa délégation sont allées exprimer au ministre en charge de l'enseignement général leur souhait d'accompagner les élèves désireux de poursuivre leurs études au Congo et en France. Ceci pour leur permettre de mieux cibler leur cursus d'études supérieures, à travers des formations essentielles existantes ou pas au Congo mais qui pourront être données en France.

« Nous avons abordé plusieurs aspects de la coopération franco-congolaise, nous avons la formation et l'orientation des jeunes élèves qui ont envie de poursuivre leurs études au Congo et également en France. Donc, nous sommes en train de voir comment faire des sessions

de formations. Campus France étudie la possibilité d'organiser les sessions d'information au profit de tous les lycées pour accompagner les élèves des premières et terminales à mieux s'orienter. On commence tôt pour savoir ce qu'on fait plus tard », a expliqué Oumou Diakité à sa sortie d'audience, précisant que Campus France Paris et l'ambassade de France peuvent accompagner le Congo dans l'identification et l'orientation-formation.

Selon elle, l'idée est de pouvoir informer, former et orienter tout le monde car, obtenir un diplôme c'est bien, mais avoir un travail c'est mieux. En effet, des étudiants sélectionnés seront orientés dans les secteurs jugés prioritaires pour le Congo. Ainsi, Campus France entend travailler en commun avec le gouvernement congolais dans les secteurs tels que les télécommunications, le numérique, l'agriculture. « Notre ambition est d'aider, dès le plus jeune âge, les lycéens à savoir ce qu'ils veulent faire. Les faire venir en France éventuellement puisqu'ils



Anatole Collinet Makosso s'entretenant avec Anna Elisa de Santana Afonso/Adiac

seront accueillis avec plaisir et surtout les faire revenir au pays pour contribuer à sa construction », a rappelé la responsable adjointe du service Afrique au sein de Campus France Paris.

Anna Elisa de Santana Afonso se réjouit de ses quatre ans passés au Congo
Arrivée au Congo en 2014, la représentante de l'Unesco poursuit, au terme de son mandat, la série de ses adieux aux autorités congolaises. Avec le ministre Anatole Collinet Makosso, il a été question de parler du soutien moral que cette institution onusienne a apporté

au Congo pendant les quatre dernières années, notamment dans le domaine de l'éducation des jeunes scolarisés et non scolarisés.

Citant quelques grands projets, la représentante de l'Unesco a mentionné la formation des enseignants ; l'élaboration avec l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques des manuels scolaires. Ceux-ci ont été mis à la disposition des enseignants de la formation initiale et de la formation continue. L'Unesco a également équipé des salles d'enseignants avec le matériel informatique et participé à l'élaboration de la Straté-

gie sectorielle de l'éducation 2015-2025 qui est actuellement en train d'être mise œuvre. Elle a, par ailleurs, insisté sur les enjeux à venir pour le système éducatif, précisément la qualité de l'éducation congolaise.

« Nous avons servi le Congo et je n'ai aucune-ment été frustrée. J'étais très bien accueillie au point où j'étais tentée de changer mes cheveux, de les tresser à la congolaise. Un sentiment de joie, parce que nous avons pu vous accompagner avec bonheur », a conclu Anna Elisa de Santana Afonso.

Parfait Wilfried Douniama

GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ DES PATIENTS

Des ministres de la Santé et des TIC réunis au Bénin

Une conférence internationale se tient depuis le 18 juin, à Cotonou, avec pour objectif principal de contribuer à la mise en place des stratégies opérationnelles de développement des technologies du numérique dans les établissements de santé en Afrique.

Les assises réunissent environ cinq-cents participants, parmi lesquels trente-cinq ministres de la Santé et trente-cinq autres œuvrant dans le secteur des Technologies de l'information et de la communication (TIC), les responsables des structures sanitaires régionales et internationales ainsi que les dirigeants des établissements de santé publics et privés.

Cette Conférence internationale des ministres de la Santé et des TIC de l'Afrique(-Cimsa) se tient sur le thème « Apport des technologies du numérique dans la gestion des risques et la sécurité des patients en Afrique : quels enjeux pour la gouvernance

des systèmes de santé et le développement du tourisme médical ? ».

Son but est de contribuer à la mise en place des stratégies opérationnelles de développement des technologies du numérique dans les établissements de santé, en vue de promouvoir l'amélioration de la gestion des risques et la sécurité des patients dans une perspective de renforcement du plateau technique médical et de développement du tourisme médical des pays issus de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest.

En effet, selon les organisateurs, au cours de cette réunion qui prendra fin le 22 juin, les conférenciers

présenteront le profil de la situation de la sécurité des patients et de la gestion du risque infectieux dans les établissements de santé des pays de l'Afrique ainsi que les conclusions de la session spéciale Afrique de la Conférence ICPIIC 2013 de Genève. Cela leur permettra d'évaluer le niveau de mise en application par les Etats et les organisations régionales

en charge de la santé des recommandations et résolutions de la première Cimsa 2012 de Cotonou. « Il sera question également d'analyser le niveau de maturité numérique dans les établissements de santé et de performance des plateaux techniques hospitaliers et valider la démarche méthodologique de mise en place des comités de TIC et

gestion des risques », ont précisé les organisateurs. Ils ont indiqué qu'au terme de cette rencontre, les participants auront la capacité d'organiser des sessions scientifiques parallèles sur les travaux de recherche dans le domaine des TIC, de la sécurité des patients et de l'organisation des vigilances sanitaires.

Rock Ngassakys



RESIDENCE ARCHANGE

A

POINTE-NOIRE

Location des chambres équipées et climatisées avec un point cuisine.

A partir de 10.000 francs CFA la journée, au quartier siafoumou non loin de la clinique du docteur Mongo.

Contact : 06 820 00 73 /

E-mail : mesmin.tambika@hispeed.ch

DÉCOUVERTE

Les maires francophones émerveillés par les œuvres d'art congolaises

Les gestionnaires des villes francophones, en séjour de travail à Brazzaville, ont visité, le 16 juin, l'exposition des œuvres d'art venant du musée national, organisée à Kintélé.

L'exposition a eu lieu du 12 au 16 juin, sur le thème « Le Congo profond : une diversité d'aires culturelles serties dans le même écri ». Elle a été une occasion de faire la représentation des aires culturelles congolaises. En effet, les œuvres exposées ont répondu aux critères esthétique, technique et sémantique, suscitant des émotions des visiteurs. « Les fresques sont parfois plus que les êtres. Les morts ne sont pas morts. L'Afrique est une aire, nos ancêtres faisaient les mêmes choses en Afrique de l'ouest, du centre ou de l'est », a déclaré El Hadj Saar, élu de Dakar, représentant le maire de cette ville. « Il y a juste des papiers et des formalités administratives qui séparent l'Afrique. Nous sommes



les mêmes fils de la même nation. Il y a certaines considérations qui nous font dire qu'on n'est pas du même pays mais l'Afrique reste un et indivisible », a fait savoir, pour sa part, Halimatou Mounkaila, maire du deuxième arrondissement de la ville de

Niamey, au Niger.

De même, le président des villes et communes de la Côte-d'Ivoire, Paulin Claude Daho, a souligné qu'« au moyen de l'exposition, la ville de Brazzaville et l'Unesco aident les gens, notamment les jeunes générations à retrouver

les maires attirés par les œuvres d'art (Adiac) le schéma initial du mariage jusqu'à la mort à travers la danse kiebe-kiebe et le vécu ».

De son côté, le directeur du Festival panafricain des musiques (Fespam) et conseiller socio-culturel du maire de Brazzaville, Gervais Hugues Ondaye, a complimé

l'exposition en ces termes: « Le cosmos est l'humain mais ce qui est sûr, Brazzaville, ville créative de l'Unesco et au centre de la diversité culturelle, s'appuie également sur sa diversité ethnique. L'exposition a permis de revisiter les charges culturelles de toutes les communautés vivant à Brazzaville. On se projette aussi dans l'africanité à travers la similitude entre les objets exposés ici. On est heureux de constater que chaque maire a pu retrouver un point de convergence ». Le maire de Brazzaville, Christian Roger Okemba, a, quant à lui, reconnu le lien historique existant. « Nous avons financé cette exposition, parce que cela fait revivre une partie de l'histoire de notre pays. Dans le cadre de la coopération ville-ville, il est normal que nos enfants et hôtes sachent l'histoire du Congo. L'Afrique s'est reconnue à travers l'Afrique », a-t-il indiqué.

Fortuné Ibara

FÊTE DE LA MUSIQUE

Fanie Fayar sur scène au Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel

Le 21 juin est célébrée la fête internationale de la musique et la capitale congolaise ne restera pas en marge de l'événement. Plusieurs scènes seront ouvertes dont celle du Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel.



Depuis un certain temps, le Radisson Blu M'Bamou Palace Hotel organise un concert à l'occasion de la célébration de la fête internationale de la musique. Pour cette année, l'artiste musicienne Fanie Fayar est à l'honneur le 21 juin à 20h 00 sur la terrasse dudit hôtel. L'artiste congolaise qui casse tous les codes de la musique avec son grain de folie et sa fraîcheur a remporté le prix RFI découverte. Fanie Fayar a également été médaillée d'or aux jeux de la musique francophone 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Pendant ce concert, elle interprétera les plus grands classiques de la musique nationale et internationale. Ceux qui veulent bien assister à ce concert pourront se procurer les billets à la réception de cet hôtel, à la Fnac et au restaurant l'Hippocampe.

Rappelons que la fête de la musique a été mise en place en 1981 par Jack Lang, ministre de la Culture français à cette époque. Elle est maintenant devenue un rituel international qui est aujourd'hui célébré dans plus de sept cents villes, à travers cent dix-huit pays du monde, dont le Congo.

Bruno Okokana

JUSTICE

Doudou Copa totalement libre

D'après les informations reçues de son ancien producteur, tourneur et manager, Eddy Fleury Ngombé, l'artiste musicien Bienvenu Dominique Elenga dit Doudou Copa de Mi Amor, a été libéré depuis le 16 juin dans la matinée.

Incarcé à la Maison d'arrêt de la Seine-Saint-Denis, Villepinte, depuis le 14 décembre 2017, où il devait purger une peine de dix mois, le président et propriétaire de l'orchestre éponyme peut désormais reprendre ses activités musicales. Cette libération anticipée est le fruit d'une nouvelle bataille judiciaire et d'une nouvelle stratégie lancée par Eddy Fleury Ngombé. En effet, fort de son expérience d'élu local français, cet ancien producteur de Doudou Copa, bénéficiant de sa permission, avait lancé un appel à soutien à l'artiste, au mois de mars dernier, relayé par Les Dépêches de Brazzaville. Cet appel a été suivi par les autorités et grands décideurs économiques qui ont apporté leur solidarité à l'artiste en délicatesse avec la justice française, par leurs contributions financières pour faire face aux honoraires des avocats. Malheureusement, la libération conditionnelle avec port d'un bracelet électronique n'avait pas abouti. Les arguments avancés n'avaient pas convaincu le juge.

Sans se laisser dans sa bataille, le 7 juin, Eddy Fleury Ngombé a été averti par l'administration pénitentiaire d'une ultime possibilité de plaider la sortie de Doudou Copa, le 14 juin, devant le juge des libertés. C'est ainsi qu'il a constitué un nouveau dossier avec des garanties nouvelles administratives, notamment le Kbis, la société qui va gé-



L'artiste musicien Doudou Copa de Mi Amor (DR)

rer sa carrière musicale, le casier judiciaire du gérant et les garanties fiscales. Cette fois, ce fut la bonne. Depuis le 16 juin à 7h du matin, Doudou Copa est complètement libre, trois mois avant le terme de sa peine. Et cette liberté n'est pas conditionnelle, comme le suggérait la première démarche entreprise au mois d'avril.

« Son premier coup de fil a été à l'endroit de ses enfants qu'il se dit heureux de retrouver. Il a pris ses quartiers dans un grand hôtel de la région parisienne où il a commencé par retrouver ses enfants. L'artiste s'exprimera longuement au cours de cette semaine dans une interview, l'occasion pour lui de dire sa gratitude et ses sincères remerciements aux milliers de personnes qui, depuis cette première nuit difficile de décembre en prison, n'ont jamais cessé de lui montrer leurs affections », a déclaré Eddy Fleury Ngombé.

L'artiste musicien a repris le chemin du studio depuis ce 18 juin

pour l'enregistrement d'un nouvel album de dix titres qui vont présenter au grand jour le nouveau Doudou Copa. Il sera entouré des plus grands musiciens de la place de Paris. « Après cette épreuve qu'il a vécue avec humilité et philosophie, Doudou Copa revient plus fort et plus créatif, comme d'illustres artistes qui ont été, pour un temps, privés de liberté, à l'instar de Papa Wemba, Koffi Olomidé (...) qui sont redevenus plus forts dans leur art », a ajouté Eddy Fleury Ngombé.

A titre de rappel, Doudou Copa a été initialement condamné à dix mois de prison avec sursis dans une affaire de violence conjugale, qui remonte à 2010. Mais par une multiplication de circonstances, il n'avait pas répondu à plusieurs convocations. A son arrivée à Paris, le 14 décembre 2017, la justice française l'avait puni sévèrement, faisant passer sa peine de dix mois avec sursis en dix mois d'emprisonnement ferme.

Bruno Okokana

DIAMOND CEMENT CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'Administration



AVIS DE REUNION

Le Président du Conseil d'Administration informe les Actionnaires de **DIAMOND CEMENT CONGO S.A.** qu'ils sont conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 28 juin 2018 à l'hôtel LEDGER PLAZZA à 10h.

Les dossiers relatifs à ladite réunion sont à retirer à l'Etude de Maître Julie Agathe MISSAMOU sise à l'immeuble Diamond, avenue de l'Amitié (en face de la DGAE).



RECRUTEMENT

Le centre de santé saint Kisito, Ordre de Malte France, recherche un médecin pouvant réaliser des échographies deux heures par jour au centre saint Kisito.

Si vous êtes intéressé ou si vous connaissez une personne compétente, contactez la directrice au 05 592 91 57.

AVIS DE RECHERCHE

La famille Bouesse et Mme Bigny recherchent leur frère et fils nommé Djo, âgé d'une trentaine d'années.

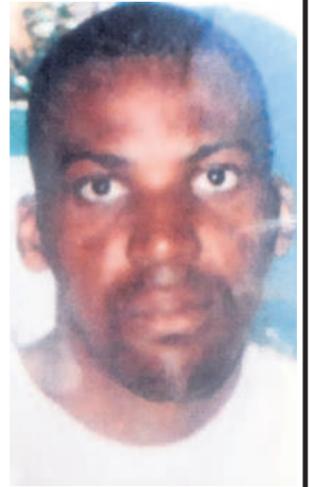
Une récompense de 100000 FCFA sera accordée à la personne qui le retrouvera.

Appelez au :

Tel : 06 8849351 /

06 6687801/

06 6228951.



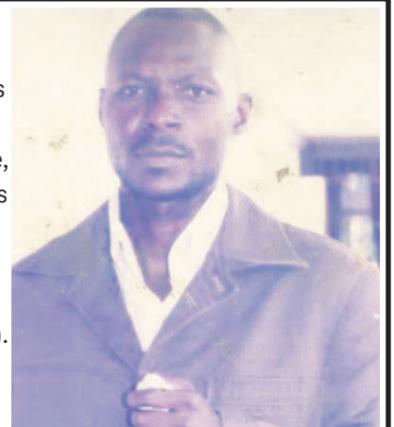
NÉCROLOGIE

Roger Ngombé, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Mme Ngombé née Itoua Théodora Ambroisine, Itoua Patricia, Ndzila Brice, Ndzila Merline, ont la profonde douleur d'annoncer aux familles Ndzila et Isseriba à Odikango, dans le district de Boundji, aux amis et connaissances, le décès de leur fille Ndzila Ralia, le samedi 16 juin 2018 au CHU de Brazzaville, des suites d'une maladie. La veillée funèbre se tient au n° 24 de la rue Kintselé, à Mikalou (Arrêt libanga ya talo).



Paterne Kiakouama, agent des Dépêches de Brazzaville et les enfants Musungu informent les amies et connaissances le décès à Brazzaville de leur père, Landry Mouanga Musungu, des suites d'un AVC.

La veillée mortuaire se tient au n°4 de la rue Mampouya à Mayanga (arrêt grand-marché). La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



La Famille Liboula (Mon-gonga) et la famille Bonamana ont la profonde douleur d'informer, parents, amis et connaissances le décès de leur fille, mère et tante, Solange Mon-gonga, survenu le samedi 16 juin 2018 à 8h 15 au CHU de Brazzaville.

Paix à son âme.



PROGRAMME DES OBSÈQUES

DE LA VEUVE EMBOUNOU née OBA MONIQUE

Les familles Oba-Odou-Edoungatso-Ndongo informent les villages Bombo-kouta-Illanga-Itomba-Abo, que le programme d'inhumation de la veuve Embounou née Oba Monique, se présente comme suit :

Mercredi 20 juin

17h30 : arrivée de la dépouille mortelle par le vol régulier d'Air France ;

- 18h30 : dépôt à la morgue municipale de Brazzaville ;

Vendredi 21 juin

9h00 : levée de corps à la morgue ;

10h00 : recueillement au domicile n°38

bis rue des Martyrs à Poto-Poto II ;

12h00 : messe de requiem en la basilique Saint-Anne de Brazzaville ;

14h00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;

16h00 : retour et fin de cérémonie.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (08h-17h)
Samedi (09h-13h)



JOURNÉE INTERNATIONALE DU YOGA

L'Inde prête à augmenter la fréquence des rencontres

Le consulat honoraire de l'Inde en République du Congo multiplie, depuis 2015, les stratégies pour gagner la bataille de sensibilisation aux bénéfices que peut procurer la pratique de la discipline sportive sur la santé humaine.

Lors de la célébration avancée de la quatrième journée internationale du yoga, le 17 juin, Daswani Parmanand a fait une importante annonce qui pourrait combler les attentes des pratiquants du Yoga à Brazzaville. Désormais, ils n'attendent plus la date du 21 juin retenue par les Nations unies pour célébrer la journée internationale du yoga afin d'apprendre quelques postures.

Le diplomate indien a assuré que son pays a mis à la disposition du Congo un maître basé à leur ambassade à Kinshasa. Celui-ci peut venir tous les deux ou trois mois à Brazzaville pour enseigner pendant un ou plusieurs jours. Le consul aura, selon lui, la responsabilité de créer des groupes de vingt à cent personnes pour motiver le maître. « Chaque ambassade indienne va désormais consulter un maître du yoga. Maintenant, nous avons la chance d'avoir le maître. Avant il venait une fois par an, maintenant il peut venir tous les deux ou trois mois. On peut même regrouper des gens si nos frères Congolais le désirent. Il s'agira de créer un groupe allant de vingt à cent personnes et le maître viendra



Les participants pratiquent quelques postures du Yoga/Adiac

pour leur enseigner pendant un ou plusieurs jours. Il est là pour ça. Notre Me Lokesh Sharma est déjà installé à Kinshasa dans notre ambassade. Il sera à la disposition du Congo », a indiqué le consul.

A la résidence du consul général honoraire de l'Inde en République du Congo, la journée du 17 juin a tenu toutes ses promesses. Lokesh Sharma, venu de l'Inde, a partagé sa riche expérience à près d'une cinquantaine de pratiquants et de

curieux. Ils ont suivi avec beaucoup d'attention les quelques postures pour s'assouplir à travers les séances d'étirement, de flexion, de torsion et de respiration visant à augmenter la force du corps, la souplesse des muscles et la mobilité des articulations. La discipline aide surtout l'esprit à développer persévérance et concentration et lui procure le bénéfice de la méditation.

Saskia De Lang, l'une des participantes, a, au terme de la séance,

dit tout le bien qu'elle pense du yoga. « Je ressens tout le bien-être de l'exercice, c'est très déten-

dant et relaxant de le pratiquer. Il permet de perdre le stress de toute une semaine, de s'asseoir, de respirer, de se concentrer sur sa respiration, de faire cet exercice », a témoigné l'ambassadeur de l'Union européenne au Congo qui se dit amateur au niveau de la concentration.

Le yoga qui signifie réunir, joindre, mettre ensemble, permet d'unifier ou d'harmoniser le corps, le travail du corps, du souffle et du mental. Cette pratique vieille de plus de

cinq mille ans est le moyen le plus efficace pour la gestion du stress car, elle procure à l'homme la paix, l'harmonie et la tranquillité de l'esprit. « Nous voulons partager le bénéfice du yoga, pour montrer au monde entier l'importance de le pratiquer. Il y a plusieurs sortes de yoga mais le seul but c'est de se connaître soi-même et réaliser ce que vous êtes. Le yoga n'est pas seulement un exercice physique. Il vous aide à vous sentir confortable car il va au-delà de la flexibilité », a souligné Lokesh Sharma.

« Je me sens en forme et revigoré. J'avoue que si ce genre d'initiative pouvait se perpétuer au moins quatre fois dans le mois, ce sera intéressant. Ça nous permet de pouvoir nous détendre, nous sentir léger avec la charge du travail que nous avons au courant de la semaine », a soutenu Nguema Etoughé, premier conseiller à l'ambassade du Gabon au Congo. Mogane, de nationalité française, qui n'a pas tari d'éloges sur les bienfaits du yoga, pense quant à elle que cette discipline est une philosophie de vie. « L'idée de méditer, de respirer et d'être à l'aise dans le moment présent dans ce que l'on fait. C'est une philosophie de vie », a-t-elle reconnu.

James Golden Eloué

UNE BANQUE PROCHE DE TOUS ET À LA PORTÉE DE TOUS

Disposant d'un réseau de vingt-trois (23) agences réparties sur l'ensemble du territoire congolais, la Banque Postale du Congo, Banque de proximité, lance un nouveau produit: "LISALISI".

LISALISI est un produit qui vous permet de venir en aide à votre famille, à vos amis et de vous rapprocher de ceux qui sont loin de vous.

Que vous soyez client ou non, profitez de l'ensemble du réseau de Banque en envoyant et recevant de l'argent instantanément en toute sécurité au tarif le moins cher.



LA JOURNÉE MONDIALE DES RÉFUGIÉS

La société civile congolaise appelle à plus de solidarité

La célébration de l'événement, ce 20 juin à travers le monde, a donné l'occasion aux organisations non gouvernementales (ONG) basées en République démocratique du Congo (RDC) de fustiger, dans une déclaration rendue publique le 19 juin, le Conseil national des réfugiés (CNR) qui ne remplit pas la mission qui lui est dévolue.

Le collectif des ONG des droits de l'homme a indiqué que le CNR, structure étatique créée par le décret-loi 021/2002 du 16 octobre 2002, ne consacre son travail qu'à la délivrance des cartes des réfugiés durables pour deux ans renouvelables et les attestations de prise de contact pour les demandeurs d'asile, laissant de côté d'autres missions d'importance. Elles ont dénoncé le fait que cette structure ne protège pas les réfugiés, ne les assiste pas financièrement, ne prend pas en ligne de compte leurs soins de santé tout comme l'éducation de leurs enfants, etc., comme précisé dans l'article 9 de la loi qui la crée.

Pour ces ONG, même en possession de la carte délivrée par la CNR, les réfugiés établis en RDC sont presque bloqués. « Une autre difficulté majeure, cette institution ne dispose pas d'un budget de l'État. Même cette carte délivrée aux réfugiés n'est pas reconnue par les institutions bancaires congolaises. Un réfugié ne peut pas ouvrir un compte bancaire ni retirer l'argent avec cette carte. Les réfugiés en RDC ne peuvent pas effectuer un voyage à l'étranger à cause de manque d'un titre de voyage qui remplace le passeport national, cela fait



plus de sept ans alors que tous les pays africains ont délivré les TVC aux réfugiés sur leurs territoires sur la base de la convention de Genève du 28 juillet 1951 », ont regretté ces organisations.

Des réfugiés jetés en prison

Au moment où le monde célèbre cette journée du 20 juin, la société civile a révélé qu'il y a plus de cinquante ressortissants de la République Centrafricaine (RCA) qui sont détenus depuis le 10 juin à la prison militaire de Ndolo, à Kinshasa, car considérés comme des rebelles. Ces Centrafricains ont été arrêtés dans la province de l'Equateur puis transférés à Kinshasa, a-t-on appris. « Quand un rebelle entre dans un autre pays, on le désarme et on l'identifie mais on ne l'envoie pas en prison », ont tenté d'expliquer ces ONG qui dénoncent des ré-

ponses désobligeantes de ceux qui sont censés protéger les réfugiés. Malgré plusieurs dénonciations et revendications des réfugiés, demandeurs d'asile ainsi que des ONG des droits de l'homme tant nationales qu'internationales, rien n'a changé dans la vie quotidienne de ces réfugiés et au traitement de leurs dossiers, a fait savoir le collectif. Pour lui, le CNR, qui devrait en principe jouer ce rôle serait lui-même dépassé pour remplir son devoir, laissant tout entre les mains du secrétaire permanent qui serait, selon ce collectif, un simple rapporteur.

Privilégier les intérêts des peuples souverains

Face à ces réalités, le collectif des ONG des droits de l'homme recommande notamment à la communauté internationale de continuer à privilégier les intérêts des peuples souverains aux dépens

des intérêts économiques et de sanctionner sévèrement tous les pays et leurs dirigeants qui prennent les prétextes de souveraineté pour maltraiter leur population. L'ONU et l'Union africaine (UA) sont appelées à ne plus accorder des postes de haut rang aux pays africains qui ne respectent pas les droits de l'homme sur tous les aspects, surtout les pays qui « pratiquent la démocratie cacophonique ».

Ces ONG attendent également de l'UA la mise sur pied des mécanismes très efficaces pour le règlement des conflits africains, et ne pas attendre seulement de compter les morts et les blessés.

A la RDC, la société civile a recommandé de tout faire pour le

respect de son propre décret-loi portant statut des réfugiés tel que signé et promulgué par le chef de l'Etat, Joseph Kabila Kabange. Alors que le CNR, quant à lui, est appelé à jouer son rôle au lieu d'être le sapeur-pompier, notamment en délivrant la TVC aux réfugiés et de vulgariser les cartes des réfugiés. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, bien qu'un organe observateur auprès du CNR, est appelé à jouer correctement son rôle dans le domaine de protection internationale ainsi que le respect strict des droits des réfugiés et de ne pas se comporter comme des politiciens. Le secrétaire permanent est, lui, exhorté, à jouer pleinement son rôle en tant que secrétaire technique et non à faire le double-emploi en assumant le rôle de secrétaire permanent et celui du président du CNR. Ces ONG ont, par ailleurs, exhorté leurs paires (organisations nationales et internationales) à ne pas croiser les bras, de continuer à défendre les droits des réfugiés, des déplacés des guerres internes, des migrants, des demandeurs d'asile, des expatriés, etc., partout dans le monde.

Les ONG membres de ce collectif sont le Groupe explorateur international, Human Rescue / RDC, Promotion de la DUDH, Fondation Bill-Clinton pour la paix, Dieu défenseur universel et Ange du ciel.

Lucien Dianzenza

GARE CENTRALE DE KINSHASA

Les réfugiés urbains organisent une exposition-vente

Plusieurs produits artisanaux ainsi que des mets ont été proposés au public, le 19 juin, sur le boulevard du 30-juin.

L'activité a été initiée en prélude à la célébration, ce 20 juin, de la Journée mondiale du réfugié. C'est ainsi qu'à la place de la gare, sur

le boulevard du 30-juin, de nombreux objets artisanaux tels des sacs, des plateaux, des bijoux, des vêtements

confectionnés avec des perles, des tableaux, et tant d'autres ont été vendus. Les spécialités culinaires telles que le «Ngoki» brazzavillois, le koko banguissois ont été également de la partie.

Le soutien du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à cette initiative s'inscrit dans son approche d'autonomisation des réfugiés. En effet, le HCR, en coopération avec la Commission nationale pour les réfugiés et d'autres partenaires, fournit une aide aux réfugiés en RDC qui leur permet de développer des activités économiques et de se prendre en charge.

Les statistiques collectées par cette agence onusienne en vue de son rapport sur les tendances mondiales révèlent qu'à la fin

de l'année 2017, 68 500 000 personnes à travers le monde avaient été chassées de leurs foyers, soit un chiffre supérieur à la population de la Thaïlande.

La RDC héberge 541 000 réfugiés. La même source indique, par ailleurs, que les réfugiés qui ont fui leur pays pour échapper au conflit et à la persécution représentent 25,4 millions, soit un accroissement de 2,9 millions par rapport à 2016. Les nouveaux déplacements sont eux aussi en augmentation, avec 16,2 millions de personnes déracinées durant la seule année 2017, pour la première fois ou de manière répétée, ce qui correspond en moyenne au déplacement d'une personne toutes les deux secondes. Et ce sont les pays en développement qui sont massivement les plus touchés.

Blandine Lusimana



Les réfugiés ont droit à la protection

PRÉVENTION DES CONFLITS

Une conférence universelle sur la paix annoncée au parlement européen

Les assises se dérouleront les 5 et 6 septembre, dans la capitale belge, et connaîtront la participation des députés européens, asiatiques, américains et africains ainsi que des organisations non gouvernementales internationales.

Le rendez-vous de septembre à Bruxelles, une initiative du Conseil universel pour la paix des nations et continents (Culpac), se tiendra sur le thème « Qui menace la paix universelle ? ». Les activités relatives à cet événement ont été lancées officiellement, le 6 juin, à Vox Box du parlement européen, par le secrétaire général du Culpac, Daniel Santu Biku, en séjour de travail en Europe dans le cadre d'une mission humanitaire pour la paix, la vulgarisation des droits de l'homme et le développement des actions bienveillantes.

Dans son message, Daniel Santu a d'emblée exhorté tous les hommes à vivre sans aucune discrimination, dans la paix, l'amour et le respect de leurs semblables partout où ils se trouvent et dans n'importe quel point du globe terrestre. Après avoir annoncé le démarrage officiel des activités de la conférence, il a expliqué : La conférence universelle pour la paix est un cadre de prévention et de conscientisation pour promouvoir, renforcer, consolider et rétablir la paix, élément indispensable et indissociable pour tout développement et le bien de l'humanité afin de lutter contre l'injustice, le racisme, la violence sous toutes ses formes, la misère et la pauvreté au travers de sa thématique centrale : « Qui menace la paix



Daniel Santu Biku et Patrice Salaga du Culpac lors du lancement des activités de la Conférence universelle sur la paix à Bruxelles

universelle ? ». Ce questionnement, a-t-il dit, a pour but de sensibiliser des dirigeants et des opinions publiques afin de cerner et prévoir des résolutions salutaires pour la paix mondiale, en ce moment jamais connu dans l'histoire de l'humanité où des foyers de tension, des différents conflits, la violation des droits humains, diverses revendications, la famine, des épidémies et surtout la destruction de la nature prennent presque partout des ampleurs plus qu'inquiétantes.

Daniel Santu Biku a pointé du doigt l'être humain lui-même comme étant au centre de cette menace, au regard de sa force, ses moyens gigantesques et son égocentrisme au détriment de ses semblables. « La paix

n'est pas seulement l'absence des bruits des canons ou missiles ou encore des mitrailleuses causant la désolation mais aussi tout ce qui complique, ennuie, terrorise son semblable. La paix est un bien très précieux qui, si elle règne dans les profondeurs sereines de notre cœur et de notre esprit, se manifeste également dans nos rapports avec les autres. Sur un plan vaste, cette tranquillité peut assurer l'ordre et l'harmonie entre les peuples et les nations. La recherche de la paix véritable et réelle doit comprendre une conscience de la dignité commune de chaque habitant de notre société mondiale. La paix naît de la compréhension, de la tolérance,

de l'amitié, du respect fondés eux-mêmes sur cette conviction que des gens, malgré les différences de race, d'ethnie, de religion ou de culture, partagent tous une humanité universelle», a confié le secrétaire général du Culpac. Aussi a-t-il souligné l'importance qu'accordent les députés européens par rapport à cette question de la paix qui est menacée en accompagnant le Culpac dans sa quête de sensibilisation à la paix mondiale. Il a enfin remercié toutes les personnalités et les organisations non gouvernementales internationales qui participeront à cette conférence dont le but est la construction d'une paix mondiale. « Révons, cultivons et travaillons tous sur la paix dans nos familles, amitiés, relations, quartiers, environnements, villes, nations, continents, bref sur l'ensemble de notre chère planète terre. Que vive la paix », a-t-il conclu.

Notons qu'au cours de cette cérémonie de lancement officiel de la conférence devant la presse internationale, Daniel Santu Biku a été entouré de Patrice Salaga, conseiller diplomatique; d'Édouard Martin; de Sandra Melone, déléguée de Search common for ground, une ONG internationale américaine; de Barbara Dietrich de Diplomatic world, d'Alhadi Adam Agebbabdour, président d'African international institute for peace; et d'Alexandra Ivakhnik de Protect defenders de l'Union européenne.

Martin Engimo

MARRAKECH DU RIRE

Ronsia Kukielukila va présenter la «Kukiel family» au Palais Badii

Attendue sur les planches du « Gala Afrika », le 21 juin, la grande griffe du stand-up congolais est à l'affiche de cette deuxième soirée de la 8e édition du Festival d'humour international avec les stars internationales ivoiriennes Gohou, Digbeu et Agalawal.

Depuis Marrakech où il a joint Le Courrier de Kinshasa, Ronsia Kukielukila a fait savoir qu'il a prévu de présenter un spectacle de dix minutes à la soirée africaine. « Le Festival a été séduit par "Kukiel family", le sketch où je fais de l'autodérision sur moi et ma famille. C'est aussi un cliché de la famille africaine », nous a-t-il dit.

Dans la matinée du 19 juin, à moins de soixante-douze heures

de sa prestation, la jeune coqueluche de l'humour congolais n'était pas encore fixée sur le moment de son apparition sur la scène du Palais Badii. « J'en saurais plus sur la programmation ce soir », a-t-il affirmé. Il nous a néanmoins révélé qu'ils seront huit à animer le « Gala Afrika ».

De réputation mieux lotie en humour que la plupart des pays du continent, la Côte d'Ivoire fait figure de privilégiée à la 8e édition du Marrakech du rire (MDR). En effet, sur les quatre nations participantes, elle est l'unique à aligner six humoristes. Les Ivoiriens Gohou Michel, Digbeu Cravate, Agalawal, Joël et le duo Les Zinzins de l'art partagent ainsi l'affiche avec le Gabonais Manitou, le Camerounais Marcus et la fierté de l'humour congolais, Ronsia Kukielukila.

Le rideau du MDR a été levé le 20 juin, à l'occasion du Grand gala d'ouverture. Prestigieuse, la soirée arabophone « Gala Eko et ses amis » va accueillir une pléiade d'artistes. À ce spectacle

en langue arabe tenu pour l'événement incontournable du festival, l'on verra se succéder humoristes, chanteurs, danseurs, comédiens sur la grande scène du Palais Badii, dans la grande tradition séculaire de la halqa. Des humoristes marocains prêteront à cette soirée qui sera



Ronsia Kukielukila déjà dans les murs du festival

retransmise en direct sur la place Jemaa El Fna. Quant au « Gala Afrika », il est prévu au lendemain de l'ouverture et se tiendra pour la deuxième année consécutive. L'organisation s'attend aussi à ce qu'elle ne manque pas de faire effet sur le public.

Le Gala « Jamel et ses amis », pierre fondatrice du festival, est le point d'orgue du MDR qui se tient autour de Jamel Debbouze. Il est programmé pour les 22 et 23 juin. À ces deux dernières soirées, le fondateur du festival va occuper la scène et y recevoir de nombreux invités prestigieux du monde artistique pour un spectacle exceptionnel et inédit. Filmé, il sera diffusé dans le monde entier tout au long de l'année. Et, en clôture, le célèbre gala animé par Jamel Debbouze sera également retransmis à travers le monde sur les chaînes de télévision M6, TV5 Monde et 2M TV.

Nioni Masela

PARQUET GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE

Une deuxième information judiciaire ouverte à charge de Katumbi

Il est reproché, cette fois-ci, à l'ex-gouverneur du Katanga, la détention d'un passeport visiblement falsifié.

Toujours aux trousse de Moïse Katumbi dont les faits et gestes sont suivis à la loupe, le procureur général de la République vient d'ouvrir à charge de ce dernier, le 18 juin, une nouvelle information judiciaire. L'avocat général de la République, Joseph Nsabua Kapuku, n'est pas allé dans la dentelle pour poser cet acte en conformité avec l'article 223 de la Constitution de la République démocratique du Congo. A la base, l'affaire de passeport non valide qui a valu, le mercredi dernier, une interpellation de l'ex-gouverneur du Katanga par les services aéroportuaires belges, à l'aéroport de Bruxelles (Zaventem). Cette situation malencontreuse pour le candidat déclaré à la présidentielle de décembre avait suffi pour que le parquet général de la République, faisant office de parquet général près de la Cour de cassation, se saisisse du dossier sur la base des « révélations faites par la presse internationale » faisant état de la détention par l'opposant « d'un passeport congolais visiblement falsifié ».

L'ouverture de cette information judiciaire à charge de Moïse Katumbi vient, comme qui dirait, éclabousser son casier judiciaire déjà noirci par diverses affaires pour lesquelles il est poursuivi. Cette nouvelle information judiciaire vient, en effet, s'ajouter à la précédente relative à l'usurpation de la nationalité congolaise. Lorsqu'on y ajoute l'affaire de mercenariat pour atteinte à la sûreté de l'Etat et celle de Stoupis pour spoliation d'immeuble, la coupe est bien pleine pour

Moïse Katumbi qui n'est décidément pas au bout de ses peines.

Cette nouvelle action à son encontre n'a pas été bien digérée par ses partisans qui y voient un acharnement du pouvoir, décidé à l'écartier de la course à la présidentielle. « Chaque fois que la presse parle de Moïse Katumbi, le procureur général de la République, aux ordres, s'empresse d'ouvrir une information judiciaire. Mais, on s'étonne que le même procureur ne se saisit pas de tous les scandales, révélés par la presse internationale, qui impliquent M. Joseph Kabila : Panama papers, BGFI, le passeport biométrique qui devait coûter moins de cinquante dollars et qui en coûte trois cents à chaque Congolais, etc », a pour sa part réagi Olivier Kamitatu, porte-parole de Moïse Katumbi sur son compte twitter. Alors que pour les Katumbistes, le passeport de leur leader n'a pas été falsifié mais retiré du système par le gouvernement congolais, ses détracteurs allèguent qu'une « fausse page d'identité » aurait été jointe à ce document avec la mention d'une fausse profession.

Une chose est vraie, c'est que cette énième affaire complique davantage la candidature attendue de Moïse Katumbi dont le retour au pays, annoncé avec pompe il y a quelques jours lors du meeting de sa plate-forme à Ndjili, tend, de plus en plus, à être hypothéqué. A ce sujet, le ministre de la Justice, Alexis Thambwé Mwamba, a indiqué que le riche homme d'affaires congolais pourrait être cueilli dès son arrivée en RDC afin de répondre aux faits judiciaires qui lui sont imputés.

Alain Diasso

PROCESSUS ÉLECTORAL

Vulgarisation de la Charte de responsabilité du journaliste

L'opération a été menée, le 19 juin à Kinshasa, par l'Union nationale de la presse congolaise (UNPC), en partenariat avec le bureau de terrain du BCNUDH, afin de responsabiliser les professionnels des médias en leur rappelant les éléments du Code d'éthique et de déontologie de la profession et en y intégrant certaines considérations liées à cette période particulière.

Plusieurs professionnels des médias de Kinshasa ainsi que leurs responsables ont participé, dans les installations de la Mission onusienne en RDC, à Gombe, à une journée de discussion sur la responsabilité du journaliste en période électorale. Il a également

été associé à cette activité, les membres de services de renseignement, de la police et de l'armée, ainsi que des représentants des institutions du pays, dont la Céni, etc. « Il est de notre devoir pour tout faire afin que les journalistes soient à jour avec les règles d'éthique et de déontologie », a expliqué le président de l'UNPC, Jean-Boucard Kasonga Tshilunde, motivant cette activité organisée avec le bureau de terrain de Kinshasa du BCNUDH.

De son côté, le coordonnateur du bureau de terrain du BCNUDH, qui a apostrophé le président de l'UNPC, a rappelé que « la place du journaliste se trouvait dans sa rédaction et non en prison ».

Pour ce fonctionnaire de l'ONU, en effet, le journaliste, en tant qu'être humain, avait des droits dont le plus important était la liberté d'expression. Il a, par ailleurs, regretté que la jouissance de cette liberté ne va pas sans risque, partout dans le monde. Justifiant cette activité, il a noté que l'objectif était d'amener les journalistes de la capitale congolaise à connaître et à appliquer les dispositions de la charte. Pour lui, cette activité visait à permettre au journaliste d'acquiescer les outils nécessaires à l'accomplissement de sa mission d'informer.

Après les mots d'ouverture du président de l'UNPC et du coordonnateur du bureau de terrain

de Kinshasa du BCNUDH, les participants ont suivi deux exposés faits par le directeur du Centre d'échanges pour les réformes judiciaires et institutionnelles (CER-JI), Me Charles Mushizi, et le Pr Emmanuel Kabongo Malu.

Amener les journalistes dans le concret

Dans le premier exposé sur « La liberté d'expression-principes fondamentaux et cadre légal », l'orateur a expliqué aux participants certains faits et actes constitutifs d'infractions dans le métier d'informer. S'appuyant sur des exemples concrets, Me Mushizi a appelé le journaliste à se poser chaque fois la question si sa production ne véhicule pas une valeur négative.

Le Pr Emmanuel Kabongo, journaliste de son état, a établi les rapports intrinsèques entre les médias, la démocratie et les élections. Ce scientifique a clairement défini le rôle du journaliste dans la société, tout en relevant sa responsabilité sociale et sociétale. « Le journaliste doit dire la vérité, dans le respect de la loi », a-t-il conseillé, expliquant aussi clairement que possible ce que le journaliste est appelé à faire pendant les périodes pré-

lectorale, électorale (le jour des scrutins, etc.) et post-électorale. « Les Congolais d'ici et d'ailleurs attendent de nous journalistes que nous leur donnions des informations sur la marche de ce pays », a-t-il rappelé.

Le terrain ainsi balisé par ces exposés et les réponses apportées aux préoccupations des participants, le président de l'UNPC a lu la Charte de responsabilité du journaliste en période électorale, qui est un produit de la Dynamique du 27 mai. Dans ce document signé par le Czac, l'UNPC, Jed, Omec, Aneap, Aneco, Ucofem, FMJC et FRPC, il y a notamment des considérations ainsi que des engagements du journaliste pour accomplir sa mission pendant la période électorale, tout en évitant les pièges des politiciens ainsi que d'autres actes répréhensibles pouvant l'obliger à être conduit « en dehors de sa rédaction » où est sa place. La discussion suscitée par ce document a permis à tous les participants d'avoir une même idée sur la responsabilité du journaliste pendant cette période particulière liée aux élections et d'émettre sur la même longueur d'onde.

Lucien Dianzenza

RAPPORT D'AUDIT DE L'OIF**Le fichier électoral jugé perfectible**

Les experts de la francophonie ont estimé que le document de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) était globalement « inclusif, exhaustif et actualisé » et l'exhortent à l'améliorer pour « asseoir sa fiabilité » avant les scrutins prévus le 23 décembre.

Le fichier électoral sur la base duquel les Congolais iront voter au mois de décembre ne présente suffisamment pas de gages de fiabilité. C'est, en tout cas, ce qui ressort des conclusions de l'audit effectué par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui, du 6 au 25 mai, l'a examiné de fond en comble. Tout en estimant qu'&#

Alain Diasso

LINAFOOT/PLAY-OFF

V.Club inflige à Mazembe sa première défaite

Les Dauphins noirs étaient confiants, étant sur une dynamique positive après la victoire sur les Immaculés par deux buts à un. Les « Moscovites » de la capitale ont eu raison des Corbeaux de Lubumbashi, au terme d'un classico très disputé.

Les supporters des Dauphins noirs de Kinshasa ont longtemps attendu ce moment rêvé : battre le TP Mazembe au cours de ce play-Off de la 23e édition du championnat de la Ligue nationale de football. C'est arrivé le 17 juin au stade des Martyrs de la Pentecôte. Un but à zéro, c'est le score de ce succès court mais important de l'AS V.Club sur le TP Mazembe, au terme d'un classico d'un niveau relevé. Jean-Marc Makusu Mundele a inscrit l'unique but de la partie à la 51e mn, coupant de la tête un centre de Jésus Muloko Ducapele. C'est le seizième but de l'attaquant de V.Club cette saison. Le mérite de cette victoire revient aussi à l'entraîneur adjoint des Dauphins noirs, Raoul Jean-Pierre Shungu, patron du banc de V.Club à l'absence de Florent Ibenge actuellement en formation au Maroc. Le coach Shungu a misé sur le mental de ses pou-



V.Club, vainqueur du classico face à Mazembe, le 17 juin 2018 à Kinshasa

lains. « La préparation mentale a beaucoup joué. Si on compare les deux équipes, on peut constater qu'on a joué contre une équipe nationale, parce qu'il y avait des internationaux de part et d'autre. On ne pouvait pas, sans une tactique appropriée, tenir face à une grosse

équipe comme Mazembe. On savait très bien que les latéraux apportent beaucoup offensivement, et on s'est dit de fixer nos ailiers pour empêcher Issama et Kasusula de faire le jeu », a-t-il laissé entendre après le match. Notons que le 16 juin, le FC Saint-Eloi Lupopo de Lubum-

bashi est tombé devant la formation de Mont Bleu au stade Amani de Bunia, dans la province d'Ituri. Yannick Bangu a inscrit l'unique but du match. Au classement, le succès de V.Club lui permet de totaliser désormais trente-cinq points, à trois longueurs de son adver-

saire du jour, le TP Mazembe qui n'a rien ajouté à ses trente-huit points initiaux avant le match du dimanche. Le Daring Club Motema Pembe est un peu décroché avec trente-deux points et un match en retard.

Martin Engimo

DROITS DE L'ENFANT

Les enfants de Mvouti invitent à la vulgarisation et l'application des textes

Les instruments nationaux et internationaux de protection de l'enfant doivent être rendus publics pour promouvoir une meilleure compréhension des implications pratiques des différentes obligations qu'ils comportent, ont estimé les enfants de la localité, à l'occasion de la célébration, le 16 juin, de la journée africaine qui leur est dédiée.

C'est sur le thème « Aucun enfant laissé-pour-compte pour le développement de l'Afrique » qu'a été célébrée la 28e journée de l'enfant africain. Un thème en lien avec les objectifs de développement durable qui accordent une attention particulière aux conditions permettant à l'enfant de s'épanouir au plan économique et social.

Dans le département du Kouilou, l'événement a été célébré dans la commune urbaine de Mvouti, à l'initiative de la direction départementale des Affaires sociales. Saluant cette idée de réunir les enfants de Mvouti pour leurs droits, Olivier Louboungou, administrateur-maire de cette commune, a dit « qu'à travers cette journée, les parties prenantes dans les questions de l'enfance doivent unir leurs efforts pour mener des actions de plaidoyer en vue de l'application des droits des enfants ».

Journée symbolique et historique à la fois, le 16 juin marque l'engagement des enfants sud-africains à l'affirmation au droit à la liberté



d'expression. Ainsi, pour Fulgence Bikoumou, député junior, cette journée donne l'occasion aux adultes de considérer l'enfant au centre du développement, en améliorant les conditions de vie du présent sans compromettre les ressources pour les générations futures. « Les enfants sont souvent confrontés aux obstacles les plus graves qui ne donnent pas une place à la pleine jouissance de leurs droits. En ce jour de la mobilisation de la communauté internationale autour de la problématique de la protection, du respect, de la promotion et de la réalisation des

droits des enfants, les enfants du département du Kouilou demandent que les responsables communautaires, les familles, les enseignants et autres agents de la police et de la gendarmerie soient sensibilisés au droit, aux capacités et aux potentialités des enfants. Que les instruments nationaux et internationaux de protection de l'enfant soient vulgarisés pour promouvoir une meilleure compréhension des implications pratiques de différentes obligations qu'ils comportent », a-t-il ajouté.

Pour Firmin Sembe, directeur dé-

La photo de famille à Mvouti / Crédit photo Adiac

partemental des Affaires sociales du Kouilou, éradiquer la pauvreté, lutter contre la faim, garantir les vies saines, promouvoir le bien-être en ayant accès à l'eau salubre, à une éducation de qualité, le tout à travers l'égalité des sexes, sont les attentes chères des enfants de l'Afrique, du Congo et particulièrement du département du Kouilou. « Un enfant est avant toute autre chose un enfant. Chaque fille et chaque garçon méritent une enfance. Et il est de notre responsabilité de nous assurer qu'ils ne soient jamais privés de ce droit quels que soient leur

appartenance ethnique, leur genre, leur religion ou même parfois le niveau de difficulté du contexte dans lequel ils vivent », a-t-il signifié.

Un échange sur la connaissance de droits des enfants a été organisé à la fin de l'activité. Il a permis de connaître les droits fondamentaux de l'enfant tels les droits à l'amour et au respect, à l'éducation, à une identité, une nationalité, etc. Le directeur départemental des Affaires sociales du Kouilou a remis à Jean-Claude Biyo, secrétaire général de la sous-préfecture de Mvouti, un lot de livrets illustrés contenant la loi 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant au Congo, dite loi Potignon. L'autorité sous-préfectorale a, de concert avec toutes les forces vives de sa circonscription administrative, pris l'engagement de les remettre à qui de droit afin que ces derniers s'en imprègnent et en fassent usage utile.

Signalons que le 16 juin a été institué Journée de l'enfant africain par l'Organisation de l'unité africaine, en souvenir du massacre des étudiants perpétré en 1976 par le régime d'apartheid en Afrique du Sud, alors qu'ils protestaient contre la mauvaise qualité de l'enseignement qu'ils recevaient et demandaient à être enseignés dans leur propre langue.

Hervé Brice Mampouya

SANTÉ

Lancement de la campagne de sensibilisation à la drépanocytose

La cérémonie s'est déroulée, le 19 juin, à la polyclinique Marie-Louise-Poto-Djembo au quartier Siafoumou, dans le cinquième arrondissement de Pointe-Noire, Mongo-Mpoukou.



Le préfet de Pointe-Noire remettant des médicaments aux malades

La campagne qui vient d'être lancée entre dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de sensibilisation contre la drépanocytose, célébrée le 19 juin de chaque année. Elle a été placée sur le thème « La drépanocytose : L'espoir est permis... ». Ainsi, dans son mot de circonstance, la directrice de la polyclinique Marie-Louise Poto-Djembo a rappelé que cette pandémie a été longtemps perçue comme une maladie mystique dans certains pays africains. « La fondation Congo Assistance, à travers sa présidente Antoinette Sassou N'Guesso, a entrepris divers plaidoyers depuis juin 2005 en vue de lever le voile qui couvrait cette maladie », a indiqué Félicité Meno Diop Tchiloubou.

Pour sa part, le préfet de Pointe-Noire,

Alexandre Honoré Paka, a reconnu lui aussi le dévouement et l'implication personnelle de la présidente de la fondation Congo Assistance en vue de mieux lutter contre cette maladie.

Cette journée est célébrée conformément à la résolution 63/237 du 22 décembre 2008 de l'Organisation des Nations unies. La drépanocytose est une maladie génétique, héréditaire non contagieuse, due à une anomalie de l'hémoglobine. Au niveau international, cette journée est célébrée sous le thème « Grâce à nos connaissances aux progrès de la science, des avancées importantes sont réalisées dans la lutte contre la drépanocytose ».

Séverin Ibara

ÉLECTION MISS VACANCES

La première édition aura lieu en juillet

La ville de Pointe-Noire s'apprête à accueillir la manifestation, le 28 juillet, au forum Mbongui, dans le premier arrondissement.



Quelques candidates pendant le casting / Crédit photo DR

Le casting de présélection a eu lieu il y a quelques jours et les vingt-trois jeunes filles choisies espèrent obtenir la toute première couronne de Miss vacances. Organisé par Ror Plus, ce concours de beauté donne la possibilité aux jeunes filles de vivre leur rêve de mannequinat. Elles ont été sélectionnées sur leur physique, leurs motivations et leur éloquence. Malheureusement, une seule d'entre elles sera élue miss. Ce concours de beauté aura lieu sur le thème « Valorisation des talents et de la beauté congolaise ». C'est un événement festif qui permettra à ces jeunes filles de passer un bon moment, tout en découvrant l'univers de la mode. Les participantes effectueront plusieurs passages sur scène dans diverses tenues.

Entre ces différents passages, quelques surprises sont prévues. Cette activité sera également rehaussée par la présence du collectif de Bà yaya, Berleya Bileme, Alicecia et bien d'autres. Le jury sera composé de professionnels du casting et du cinéma. Pour la gagnante, ce sera un bon coup de « buzz » afin de démarrer ou poursuivre une belle carrière de modèle et une porte ouverte pour le « showbiz ».

Notons que Miss vacances est un concours de beauté d'un nouveau genre qui permet à toutes les filles du pays répondant aux critères de parader sur un podium tout en étant bien coiffées, maquillées et parées de jolies tenues.

Hugues Prosper Mabonzo

COUPE DU MONDE RUSSIE 2018

Le Sénégal lance bien sa compétition

Les Lions de la Teranga ont offert à l'Afrique sa première victoire en dominant la Pologne 2-1, le 19 juin, lors de la deuxième rencontre du groupe H. Le dernier représentant africain prend la tête de son groupe avec le Japon, lui aussi vainqueur de la Colombie 2-1.



Les Sénégalais fêtant leur victoire.
© German Alegria / AFP/MexsportPhotosport

Sans la victoire du Sénégal, l'Afrique était sur le point de réaliser ses plus mauvais débuts depuis plus de quarante ans qu'elle participe à la phase finale de la Coupe du monde. Sur les cinq rencontres disputées, les sélections africaines l'ont emporté qu'une fois contre quatre défaites dont trois de façon identique. C'est le pire bilan car il fallait compter sur la prestation des Lions de la Teranga pour voir toute l'Afrique être soulagée après des défaites à répétition. Le Sénégal a bien signé son retour dans la compétition, seize ans après sa première participation en 2002. Il s'est imposé 2-1 face à la Pologne lors de son entrée en matière. Les Lions ont validé leur domination en première période par le but contre son camp de Cionek, à la 38e mn. Le joueur polonais détournait la frappe d'Idrissa Gana Gueye, décalé par Sadio Mané. Niang, à l'origine du premier but sur une récupération côté gauche, va inscrire le but du break à la 60e mn sur une erreur de relance de Krychowiak. Le défenseur polonais a réduit le score à la 86e mn. Le Sénégal conserve ainsi son invincibilité à la phase de poules. En 2002, il n'avait connu aucune défaite au premier tour.

Le bilan aura du être mieux si les autres représentants africains avaient bien géré les fins de rencontres

Sans sa star Mohamed Salah, l'Égypte qui tenait pourtant un nul encourageant face à l'Uruguay s'est inclinée 0-1 à cause du but de Guimenez, à la 89e mn. Le Maroc a dominé l'Iran sans prendre le dessus. Après, la punition a été sévère. Le but de Bouhaddouz contre son camp à la 90 mn+5 a obligé les Lions de l'Atlas à s'incliner contre l'Iran, l'équipe la plus faible du groupe B. Les chances de disputer les huitièmes de finale s'envolent. Le Nigeria a fait pire que les autres. Les Super Eagles ont perdu 0-2 face à la Croatie. Etebo a inscrit le premier but contre son camp puis Modric a inscrit le second sur penalty. La Tunisie n'a pas pu arracher le nul qu'elle espérait devant l'Angleterre. Menés au score après le but d'Harry Kane à la 11e mn, les Tunisiens ont égalisé sur un penalty transformé par Sassi (le premier but des Africains dans ce mondial). Mais dans les ultimes minutes du temps additionnel, ils se sont inclinés sur le second but de Kane (90mn+1).

Jamais par le passé, les sélections africaines n'ont toutes raté leur début. En rappel, en 2014, la Côte d'Ivoire avait débuté par une victoire contre le Japon 2-1 et le Nigeria avait fait jeu égal contre l'Iran 0-0. Le Ghana, l'Algérie et le Cameroun avaient manqué leur entrée en matière. En 2010, l'Afrique du Sud avait fait jeu égal 1-1 face au Mexique et le Ghana l'avait emporté devant la Serbie 1-0. Le Nigeria, l'Algérie et le Cameroun avaient été battus. En 2006, le Ghana avait battu la République Tchèque 2-0 et la Tunisie tenait en échec l'Arabie saoudite 2-2. La Côte d'Ivoire, l'Angola et le Togo n'avaient pas convaincu dès l'entame. En 2002, le Sénégal avait battu la France 1-0, le Cameroun avait fait jeu égal face à l'Irlande 1-1 et l'Afrique du Sud avait elle aussi fait nul face au Paraguay 2-2. Seuls le Nigeria et la Tunisie étaient battus. En 1988, le Nigeria avait lancé sa compétition par une victoire face à l'Espagne 3-2. Le Cameroun avait fait jeu égal face au Chili 2-2 et le Maroc face à la Norvège 2-2. L'Afrique du Sud et la Tunisie n'avaient pas connu un tel bonheur. En 1994, le Nigeria avait battu la Bulgarie 3-0 et le Cameroun avait fait jeu égal face à la Suède 2-2. Le Maroc avait débuté par une défaite. En 1990, le Cameroun avait battu l'Argentine 1-0 et l'Égypte avait fait match nul 1-1 face aux Pays Bas. En 1986, l'Algérie et le Maroc avaient débuté par les matches nuls, respectivement contre l'Irlande du Nord 1-1 et la Pologne 0-0. En 1982, l'Algérie avait battu l'Allemagne 2-1 et le Cameroun avait fait jeu égal avec le Pérou 0-0. En 1978, la Tunisie avait battu le Mexique 3-1.

James Golden Eloué

CAM-BASKET BRAZZAVILLE 2018

Le Congo remporte la première édition

Face au Maroc en finale, les militaires congolais ont imposé leur force en l'emportant 61 à 41, le 19 juin, au gymnase Etienne-Monga, en présence du président Denis Sassou N'Guesso dont le trophée mis en jeu a porté son nom.

Les Lions sport du Congo se sont hissés sur la première marche du podium pour cette première édition du Championnat d'Afrique de basketball (Cam-basket). Les militaires congolais n'ont pas fait cadeau aux Marocains en finale. Dès l'entame du premier carton, ils se sont montrés maîtres du jeu, en affichant leur ambition de remporter cette compétition de la balle au panier dédiée aux frères d'armes, dénommée « Trophée De-

nis-Sassou-N'Guesso ». Au premier carton, les Congolais l'ont emporté 18 à 8. Ils ont réussi à conserver cet avantage jusqu'à la fin de la première mi-temps 28 à 15. De retour des vestiaires, les Marocains n'ont pas pu diluer la rage de vaincre les Congolais qui, à l'issue du troisième carton, ont mené 44 à 28. Finalement, le Maroc n'a pas réussi à rattraper, encore moins dépasser le Congo au score. Le marquoir a indiqué

Parcours sans faute

Les Lions sport du Congo n'ont perdu aucune confrontation le long de la compétition. Ils ont été successivement victorieux face à la Guinée à l'ouverture 55-50, 67-54 face au Kenya, 66-45 devant le Sénégal, 65-54 face à l'Algérie. L'Angola est tombé en demi-finale. Au total, sept

« Les militaires des pays ayant participé à cette première édition du Cam-basket ont tous vécu dans le même complexe, celui de Kintélé. C'est un message fort du vivre-ensemble, de paix et de tolérance »

victoires en autant de matches.

Pour le président de l'Organisation du sport militaire en Afrique (Osma), le colonel David Kabre, cette première édition du Cam-basket à Brazzaville a été une réussite tant sur l'organisation que sur les performances sportives sur l'aire de jeu. Les promesses de paix et d'amitié entre les armées du continent ont été tenues. « Les militaires des pays ayant participé à cette première édition

général Emmanuel Eta-Onka, ancien ministre des Sports, ancien chef d'état-major général des Forces armées congolaises, ancien handballeur, puis basketteur, médaillé des premiers Jeux africains de 1965. Le prix de meilleur marqueur a été empoché par un basketteur guinéen tandis que celui du fair-play est revenu au Kenya. Classement Congo Maroc Angola Sénégal Algérie Cameroun Kenya Côte d'Ivoire Guinée Nigeria

Rominique Makaya

Charles Richard Mondjo salue la qualité de la compétition

Le ministre de la Défense nationale a témoigné le haut niveau du tournoi continental, le 18 juin, à l'issue d'une séance de travail avec le président de l'Organisation du sport militaire en Afrique (Osma), le colonel David Kabré.

Dénotant "Trophée Denis-Sassou-N'Guesso", le Championnat d'Afrique militaire de basketball s'est achevé le 19 juin, sur une note positive.

L'événement a réuni dix sélections militaires venues de dix pays dont le Congo, pays hôte, l'Algérie, l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Sénégal, le Maroc et le Zimbabwe.

D'après le ministre congolais de la Défense, Charles Richard Mondjo, la compétition s'est déroulée avec technicité et professionnalisme, avec des prestations de haut niveau, aux standards de la Fédération internationale de basketball (Fiba).

« Je remercie le président de l'Osma, ainsi que les délégations des dix pays qui ont par-

icipé à cette compétition de haute facture. Ce n'était pas du basket-ball à la caserne, plutôt une compétition de haut niveau, aux standards Fiba », a indiqué le ministre de la Défense. Témoignant l'organisation réussie de cette première édition du Championnat d'Afrique militaire de basket-ball, le ministre de la Défense, qui a reçu une distinction honorifique de la part de l'Osma, a indiqué que cela était le résultat de l'implication et l'engagement personnels du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso. « Le président de la République a tenu sa parole, c'est ce qui ressort de l'échange que j'ai eu avec le président de l'Osma. Je lui transmettrai la satisfaction de cette institution pour l'organisation réussie de cette compétition. Cette occasion a permis à la jeunesse africaine d'échanger entre elle et de se retrouver à travers le sport », a renchéri Charles Richard Mondjo.

Pour sa part, le président de l'Osma s'est dit impressionné et reconnaissant du Congo, au re-

gard de l'accueil qui a été réservé à toute la délégation. « Cette visite de courtoisie nous a permis de réitérer notre gratitude et reconnaissance au ministre de la Défense nationale ainsi qu'au président de la République, pour la parole tenue dans l'organisation de cette compétition mais aussi pour le chaleureux accueil qui nous a été réservé », a souligné le colonel David Kabré.

Il faut dire que l'Osma est une association continentale africaine composée des forces armées des pays africains membres. Elle fait partie intégrante du Conseil international du sport militaire. Cette organisation a pour objectif fondamental de contribuer au développement de l'effort global en faveur de la paix en Afrique et dans le monde, en véhiculant les idéaux d'amitié, de solidarité, d'entente mutuelle et d'intégration entre les forces armées africaines par le biais du sport. Le siège de l'Osma se trouve à Yaoundé, au Cameroun.

Firmin Oyé